



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

D

A

LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

L'évaluation du Pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche a été placée sous la responsabilité de **Gilles Bertrand**, président du Comité, de Jean-Claude **Bouvier** et Marcel **Pinet**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général du Comité.

Ont participé à l'évaluation :

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

Daniel **Filatre**, professeur à l'Université Toulouse II ;

Guy **Fleury**, professeur à l'Université du Havre ;

Christiane **Franck**, professeur à l'Université de Caen ;

Hervé **Latimier**, ancien secrétaire général d'université.

ORGANISATION

Nisa **Balourd** a assuré l'illustration cartographique et la présentation matérielle de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

Introduction

I – Le contexte de l'évaluation	10
II – La démarche suivie	10

Les étapes de la constitution du pôle universitaire de Valence

I – Les précurseurs de l'enseignement universitaire à Valence	15
II – Vers un développement universitaire local concerté	16
III – Valence, pôle de développement universitaire	16
IV – La création de l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche	16
V – L'INPG s'implante à Valence	18
VI – La consolidation en cours : seconds cycles et formations professionnelles	18

L'état des lieux en 2002

I – L'offre de formation	21
II – Les implantations universitaires	24
III – La recherche	30
IV – Le transfert de technologie à l'ESISAR	31
V – Conclusion	32

Les enjeux de la présence universitaire à Valence

I – Le contexte économique et démographique local	35
II – Les caractéristiques de la population étudiante	35
III – Le pari de la démocratisation	38
IV – Conclusion	42

Délocalisations et ADUDA : un dispositif complexe

I – Une structure partenariale : l'ADUDA	45
II – L'organisation des services interuniversitaires : entre innovation et complexité	47
III – Les universités grenobloises à Valence : une présence éclatée	50
IV – Les relations entre les partenaires du GIP : des logiques difficiles à concilier	50

Être étudiant à Valence : université ou enseignement supérieur ?

I – Une perception floue de l'université	57
II – Les services à l'étudiant : une organisation à améliorer	59
III – Les étudiants dans la ville : le risque de la bipolarisation	61
IV – La vie étudiante : la nécessité d'une réflexion collective qui implique les responsables universitaires locaux	62
V – Conclusion	62

Conclusions et recommandations

Réponse de la présidente

TABLE DES MATIÈRES



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

INTRODUCTION

Le pôle Drôme-Ardèche constitue l'une des trois zones universitaires du territoire de l'Académie de Grenoble ; on distingue, du nord au sud de l'académie, le pôle savoyard, fort d'une université implantée en Savoie et en Haute-Savoie qui est, à l'origine, une implantation délocalisée de Grenoble, le pôle grenoblois et le pôle Drôme-Ardèche.

Valence n'est jamais devenue université de plein exercice alors que sa taille, comme l'éventail des formations proposées, ou encore l'existence d'une structure partenariale, auraient pu l'y conduire. L'on verra que cette préoccupation ne fut pas celle des promoteurs du développement universitaire local, qu'il s'agisse d'universitaires grenoblois ou d'élus très attachés au label de qualité représenté par le rattachement aux universités grenobloises. Il existe néanmoins une institution reconnue par l'État, groupement d'intérêt public lié par un contrat quadriennal de développement, l'ADUDA (Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche) regroupant l'ensemble des partenaires, les collectivités locales et les universités.

Pour cette raison, et parce que Valence présentait une situation exemplaire (ou réputée telle) de délocalisation universitaire, qui méritait que l'on s'y penchât de façon plus attentive, le CNE a choisi de mener cette évaluation d'un genre un peu particulier. En effet, il ne s'agissait plus de saisir un établissement dans sa complexité ou encore d'appréhender un site universitaire à travers ses interactions ou ses synergies, ses institutions, mais d'évaluer une antenne universitaire partie prenante du réseau complexe des relations interuniversitaires grenobloises.

Qu'évaluait-on exactement, l'ADUDA ou le pôle universitaire de Valence ? C'est la question qui s'est posée, chemin faisant, quand il a été évident que l'ADUDA n'embrassait qu'une partie de la réalité, que toutes les questions d'ordre pédagogique étaient décidées et pensées ailleurs. Le domaine d'intervention de l'ADUDA s'arrête là où commence celui des universités. Dès lors, l'exercice prenait une dimension singulière. Il fallait non seulement dresser un bilan du GIP, de ses actions, de sa viabilité, de sa pertinence au regard des missions confiées par les textes fondateurs, mais encore approcher université par université, voire composante par composante dans certains cas, les activités de formation, de recherche ou encore de partenariat, déployées en Drôme-Ardèche.

Pour autant, il n'était pas question d'évaluer à nouveau les universités grenobloises : les rapports récemment publiés, qui comportent une analyse globale de l'offre de formation dans chacun des établissements, concernent de fait les formations délocalisées en Drôme-Ardèche. Il s'agissait de mettre l'accent sur les spécificités du pôle Drôme-Ardèche et sur le développement des formations professionnalisées. L'ESISAR¹ a fait l'objet d'un complément d'évaluation sur la recherche et les transferts de technologie. Cependant, cette école d'ingénieurs ainsi que l'IUT², qui figurent déjà dans les rapports d'évaluation de leurs établissements respectifs, ont été revus avant tout dans une perspective locale et à la lumière des dynamiques propres au site valentinois. Le CERMOSEM³, l'une des seules structures universitaires implantées en Ardèche, a également retenu l'attention du CNE.

À partir d'un état des lieux qui montre la densité de l'offre des formations délocalisées en Drôme-Ardèche et l'ampleur des moyens mis en œuvre, le CNE s'est fixé les objectifs principaux suivants :

- mesurer les enjeux du développement universitaire dans cette partie de la région Rhône-Alpes en termes de démographie et de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;

¹Rapport du CNE : *L'Institut national polytechnique de Grenoble* (octobre 2002)

²Rapport du CNE : *L'Université Pierre Mendès France - Grenoble II* (novembre 2002)

³Rapport CNE : *L'Université Joseph Fourier - Grenoble I* (novembre 2002)

- évaluer la pertinence du dispositif institutionnel valentinois à travers l'analyse du fonctionnement de l'ADUDA, du mode d'organisation des services interuniversitaires, des structures de représentation des universités sur le site, et des relations entre universités et collectivités locales ;
- s'interroger sur la capacité d'émergence d'une identité universitaire dans un site où les étudiants des formations post-bac non universitaires sont les plus nombreux et où les services d'accompagnement de la vie étudiante visent des publics indifférenciés dans le cadre d'équipements mutualisés.

I - LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Souvent évoqués à propos des délocalisations universitaires, les surcoûts étaient en débat entre les acteurs du pôle valentinois au moment où cette évaluation a commencé, au mois de janvier 2002. C'était la conséquence du désengagement financier de l'État à l'égard des antennes des universités. Cette question a, de fait, pris un relief qu'elle n'aurait sans doute pas eu ultérieurement. S'il n'était pas question pour le CNE de déterminer qui devait payer les surcoûts - universités ou collectivités locales -, il lui revenait au moins d'établir la réalité et l'ampleur des surcoûts, par ailleurs fort peu argumentées dans les correspondances échangées entre la CAPU (Conférence académique des présidents d'université) et les collectivités locales.

La réforme du LMD était encore une perspective lointaine et le problème du développement des seconds cycles constituait une autre pomme de discorde entre des universités peu enclines à ouvrir des formations de seconds cycles en période de recul des effectifs, voire plutôt tentées par des fermetures, et les collectivités locales très attachées à assurer la pérennité de la présence universitaire à Valence. La proximité de l'entrée en vigueur du LMD modifie considérablement les données du problème dans la mesure où le niveau licence devient le premier niveau de référence. Au mois d'octobre suivant, quand le CNE est revenu à Valence au moment des expertises, les relations semblaient apaisées. Nous ne développerons pas toutefois, dans cette évaluation, les perspectives ouvertes ou à l'étude dans le cadre du LMD.

II - LA DÉMARCHE SUIVIE

L'évaluation du pôle universitaire Drôme-Ardèche s'inscrit dans le prolongement de celle des quatre universités grenobloises et de celle du site de Grenoble. Elle a été lancée officiellement lors d'une réunion à Valence le 21 janvier 2002, en présence de l'ensemble des partenaires. Un guide d'évaluation interne a été élaboré et communiqué à l'ADUDA, qui a conçu sur cette base un dossier d'évaluation interne communiqué au CNE au début du mois de mai suivant. Par ailleurs, une note de bilan et de prospective avait été demandée à chacun des présidents grenoblois. Au mois de septembre, le CNE a relancé les présidents sur les points suivants :

- le devenir du GIP ;
- la compatibilité des formations en Drôme-Ardèche avec le dispositif LMD ;
- les formations dispensées à Valence, le fonctionnement et la gestion des structures délocalisées ;
- les modalités de calcul des surcoûts.

Les domaines d'intervention du GIP, tels qu'ils sont prévus par les textes, sont pour l'essentiel limités à l'accompagnement de la vie étudiante et à un rôle prospectif dont l'évaluation devait déterminer la portée et l'influence. Ainsi, ce document d'évaluation interne, qui a été fait avec beaucoup de soin, ne pouvait rendre compte que de façon factuelle et descriptive des activités rentrant dans le champ de compétences du GIP. Les responsables locaux des universités, questionnés par l'intermédiaire de l'ADUDA, ont correctement répondu aux interrogations du CNE. En revanche, les responsables grenoblois n'ont pris, à cette étape, aucune part à l'évaluation interne, ce que l'on peut regretter.

Le CNE a réuni un collège de quatre experts autour des grands thèmes suivants : les fonctionnements institutionnels et les relations entre partenaires ; les incidences financières des délocalisations ; le développement des formations professionnalisantes ; les étudiants et la vie étudiante.

Les expertises se sont déroulées en trois temps : du 2 au 4 octobre à Valence, les 29 et 30 octobre à Grenoble, le 26 octobre à Lyon et à Grenoble. Ces entretiens ont mobilisé de nombreux interlocuteurs, parmi lesquels :

- la rectrice de l'Académie de Grenoble ;
- la directrice de l'enseignement supérieur à la Région Rhône-Alpes ;
- les présidents et les secrétaires généraux des quatre universités grenobloises ;
- les élus et les responsables administratifs des deux départements et de la Ville de Valence ;
- le directeur de l'ADUDA et ses collaborateurs ;
- les responsables universitaires locaux et les responsables administratifs ;
- les responsables des services interuniversitaires locaux ;
- le responsable local du CROUS ;
- les responsables associatifs étudiants ;
- les responsables de la Chambre de commerce et d'industrie.

Le CNE tient à les remercier de l'accueil qu'ils ont réservé aux experts et représentants du Comité. Il adresse des remerciements tout particuliers au directeur de l'ADUDA et à ses collaborateurs qui, malgré la faiblesse de leurs moyens, ont fait preuve d'une disponibilité et d'une efficacité tout à fait remarquables, que ce soit dans les réponses aux demandes du CNE ou lors du déroulement des expertises.

Le rapport a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 17 avril 2003, puis communiqué à la présidence de l'ADUDA pour recueillir les remarques des membres du GIP. Le CNE a débattu de ce texte avec l'ensemble des partenaires en présence de la rectrice de l'Académie de Grenoble le 30 juin 2003.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

LES ÉTAPES
DE LA CONSTITUTION
DU PÔLE UNIVERSITAIRE
DE VALENCE

Si la création du pôle universitaire de Valence s'inscrit dans le processus récent de création d'antennes à la fin des années 80, l'histoire universitaire valentinoise est plus ancienne. C'est en effet au XV^e siècle qu'une université fut créée à Valence. Du XVI^e au XVIII^e siècles, des enseignants célèbres y professèrent dont Philippe Décius, Jacques Cujas et Jean-Joseph Menuret, collaborateur de l'Encyclopédie. Cette activité universitaire attira à Valence "libraires et imprimeurs qui sont à l'origine du développement d'une nouvelle industrie liée au progrès culturel". Ainsi, de 1452 à 1792, Valence eut sa propre université, qui ne survécut toutefois pas au déclin amorcé dès le début du XVIII^e siècle. Il faudra donc attendre presque deux siècles pour voir renaître des formations universitaires à Valence avec la création d'une école de droit en 1971, d'un premier département d'IUT en 1973, et d'un second en 1983. D'autres formations universitaires seront implantées à la fin des années 80 au moment de la seconde vague de massification de l'enseignement supérieur.

Afin de mieux appréhender les enjeux actuels du pôle universitaire de Valence, il convient d'examiner avec attention les étapes de sa constitution.

I - LES PRÉCURSEURS DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE À VALENCE

1 - LA FACULTÉ DE DROIT

Une faculté de Droit est créée à Valence en 1971 sous une forme associative. Voulue par les partenaires locaux (milieu juridique et élus municipaux), elle n'est pas reconnue par l'Université de Grenoble. Comme d'autres centres universitaires non officiels implantés dans d'autres villes moyennes françaises sur une initiative locale, ce centre universitaire (qui a pris la dénomination de faculté libre) est demeurée longtemps à la charge de la Mairie de Valence ; il a bénéficié par la suite d'un financement des départements.

L'Université de Grenoble, mise devant le fait accompli, avait refusé d'en assumer les frais de fonctionnement : une simple convention pédagogique, permettait la reconnaissance des diplômes. En 1983, un nouveau pas est franchi avec la reconnaissance par l'État de l'existence de la faculté et l'attribution d'une dotation en heures d'enseignement. Alors que le nombre d'étudiants est en croissance rapide et continue, les frais de fonctionnement et de structure restent cependant à la charge des collectivités territoriales, ville et départements. L'ouverture de la licence à Valence, en 1992, soulève de très vives réticences de la part des juristes grenoblois. En 1996, l'intégration de l'entité valentinoise à l'Université Pierre Mendès France, comme antenne de la faculté de Droit de l'université et non comme composante, inaugure une phase de reprise en mains par l'université, mal vécue par les Valentinois, qui bénéficiaient jusqu'alors d'une relative autonomie d'organisation. Ce malaise s'est traduit notamment par le refus des enseignants en poste à Valence d'occuper le poste de vice-doyen responsable de l'antenne.

2 - L'IUT

Créé en août 1989 comme IUT de plein exercice et mis en place en 1990, ce qui allait devenir l'IUT de Valence est apparu en 1973 avec l'implantation d'un premier département Gestion des entreprises et administration (GEA) rattaché à l'IUT B de l'Université Grenoble II. Dix ans plus tard, en 1983, un département Techniques de commercialisation (TC) voit le jour. En 1990, l'ouverture d'un département Informatique option Systèmes industriels permet l'avènement d'un IUT de plein exercice à Valence. Un quatrième département, Génie des télécommunications et des réseaux (GTR), est mis en place en 1998.

Les deux premiers départements de cet IUT et le centre juridique ont constitué le socle du pôle universitaire valentinoise, entretenant entre eux des relations très étroites, cultivant une même proximité avec les milieux professionnels et des élus locaux très attachés à développer l'enseignement supérieur.

II - VERS UN DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE LOCAL CONCERTÉ

La forte progression des effectifs étudiants dans les grandes universités françaises à partir des rentrées universitaires 1987 et 1988 a conduit celles-ci à ouvrir des formations universitaires de premier cycle, appelées antennes universitaires, dans les villes moyennes qui en étaient dépourvues. Ces formations délocalisées furent créées sous la pression ou avec le soutien d'élus locaux soucieux du développement de leur cité et convaincus de l'intérêt de la présence universitaire pour assurer l'essor démographique et économique. Valence, comme de nombreuses autres villes, participa de ce processus. Les universités grenobloises, soumises à de fortes pressions démographiques et attentives au maintien de leur présence sur le territoire régional, s'engagèrent également dans cette démarche. C'est ainsi que l'Université Joseph Fourier et l'Université Stendhal se sont implantées à Valence dès 1989.

L'émergence du développement universitaire à Valence à la fin des années 80 doit alors beaucoup à la persévérance du maire, qui s'efforce de rechercher un accord avec les universités grenobloises pour une délocalisation négociée⁴. Contrairement à d'autres villes en France, le maire a fait le choix courageux d'inscrire le développement universitaire local dans le rayonnement des universités grenobloises plutôt que de revendiquer une université de plein exercice.

La genèse du pôle de Valence se caractérise par une réflexion active sur le développement universitaire, la multiplicité des études, travaux ou expertises consacrés au sujet : livre blanc sur le développement de l'enseignement supérieur en 1979 réalisé conjointement par la Ville et le Département de la Drôme, étude menée par le Conseil général en 1985 sur la stratégie de développement à mettre en œuvre à partir des demandes locales de formation et du recensement des besoins économiques locaux. En 1990, le Conseil général met en place un comité d'évaluation et d'expertise, présidé par un magistrat de la Chambre régionale des comptes et composé de représentants des deux Conseils généraux (Drôme et Ardèche), des quatre universités grenobloises et des formations présentes sur le site, de chercheurs spécialistes du développement économique local et de représentants des administrations et milieux économiques locaux. Un premier rapport d'étape, en 1991, définit la stratégie envisagée : démocratiser en diversifiant et en professionnalisant les premiers cycles, mettre en place des seconds cycles en lien avec l'économie locale. Il préconise aussi la création d'une structure d'animation du partenariat.

III - VALENCE, PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

C'est dans le cadre de la publication du schéma Université 2000, en 1991, que la Ville trouve confirmation et officialisation de ses ambitions universitaires : Valence devient pôle de développement universitaire (PDU). Cette reconnaissance de l'État s'applique à "des antennes justifiant d'un recrutement potentiel d'au moins un millier d'étudiants et pouvant présenter une palette diversifiée de préparations aux DEUG, notamment scientifiques (...). Les pôles de développement universitaires pratiquant une gestion structurée de leurs activités pourront, en fonction du développement qu'ils prendront, conduire à l'émergence d'universités⁵." Le schéma Université 2000 retient trois sites à ce titre : Valence, Belfort-Montbéliard et Lorient-Vannes.

IV - LA CRÉATION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

La reconnaissance par l'État du pôle de développement universitaire prend la forme d'un contrat spécifique liant la future Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche et l'État, pour permettre la réalisation des objectifs du pôle. Le dossier de création de l'agence est présenté en juin 1992. La formule du GIP est adoptée, la convention constitutive signée en août 1994 (cf. infra).

⁴ *L'émergence de l'enseignement supérieur en villes moyennes : le cas des pôles de développement universitaire. Évaluation du Schéma "Universités 2000"* (Contrat de recherche DATAR-UMR CNRS n° 5606, CERAT), septembre 1996, sous la direction scientifique de Bernard Pouyet

⁵ Relevé de conclusions du CIAT du 4 octobre 1991 in. op. cité

Tableau récapitulatif de l'évolution de l'offre de formation sur le site de Valence

Année de création	Formations concernées	Université d'appartenance
1972	Capacité en Droit /1 ^{er} cycle de droit	
1973	Département GEA	Grenoble II (IUTB)
1981	Institut supérieur d'automatique et bureautique (CCI)	
1983	Département Techniques de commercialisation	Grenoble II (IUTB)
1989	DEUG Lettres modernes	Grenoble III
	DEUG Sciences	Grenoble I
	Département Informatique, option Systèmes industriels	Grenoble II (IUTB)
1990	Création de l'IUT de Valence	Grenoble II
1991	DEUG LEA Anglais/Espagnol	Grenoble III
	DEUG LEA Anglais/Allemand	
1992	DEUG Économie et Gestion	Grenoble II
	Licence de Droit	Grenoble II
1993	Licence pluridisciplinaire	Grenoble I
	DUT TC année spéciale	IUT Valence - Grenoble II
1994	DEUG STAPS	Grenoble I
1995	Création de l'ESISAR	INPG
	DESS Méthodes et outils au service de l'aménagement du territoire (CERMOSEM)	Grenoble I
1997	Année spéciale DUT GEA	IUT Valence - Grenoble II
	IUP Loisirs, Environnement, Sports, Tourisme (1 ^{ère} année)	Grenoble I
1998	Département Génie des télécommunications et des réseaux	IUT Valence - Grenoble II
	IUP Loisirs, Environnement, Sports, Tourisme (2 ^e année)	Grenoble I
	Licence STAPS	Grenoble I
	DEUG Anglais	Grenoble III
1999	IUP Loisirs, Environnement, Sports, Tourisme (3 ^e année)	Grenoble I
2000	IUP Management et Gestion des entreprises (2 ^e année)	IUT Valence - Grenoble II
	Licence professionnelle Management financier et Marketing des services	IUT Valence - Grenoble II
	IUP Modélisation et Simulation des systèmes industriels (MeSSI)	Grenoble I
	Licence professionnelle Promoteur du patrimoine territorial (CERMOSEM)	Grenoble I
	DESS Réalisation documentaire de création	Grenoble III
2001	IUP Management et Gestion des entreprises (3 ^e année)	IUT Valence - Grenoble II
	Licence professionnelle Gestion et Marketing du secteur vitivinicole	IUT Valence - Grenoble II
	DESS Gestion scientifique et technologique des déchets radioactifs (GeDéRa)	Grenoble I
2002	Licence professionnelle Conception de systèmes d'information en réseau (CASIR)	IUT Valence - Grenoble II
	Licence professionnelle Espaces naturels : Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière	Grenoble II

V - L'INPG S'IMPLANTE À VALENCE

Dernière grande étape de la construction du pôle valentinois, l'INPG localise en 1995 sa neuvième école à Valence. L'ESISAR (École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés en Rhône-Alpes) résulte, situation rare, de la transformation d'une école d'ingénieurs relevant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme. S'appuyant sur un très fort partenariat avec les PME et PMI locales, l'école forme en cinq ans des ingénieurs d'application dans deux spécialités : électronique, automatisme, informatique ; informatique et réseaux. C'est en 1996 que se met en place le Laboratoire de conception et d'intégration des systèmes (LCIS), premier laboratoire de recherche de Valence.

VI - LA CONSOLIDATION EN COURS : SECONDS CYCLES ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Durant la période qui couvre la deuxième partie des années 90 et le début des années 2000, le pôle de Valence se développe autour des formations professionnelles : IUP, licences professionnelles et DESS viennent enrichir une offre de formation qui couvre à présent (très inégalement toutefois) tous les cycles.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

L'ÉTAT DES
LIEUX EN 2002

I - L'OFFRE DE FORMATION⁶

Les formations universitaires par cycle et par université (effectifs 2002-2003)

Universités	Formations de 1 ^{er} cycle	Effectifs
UJF	DEUG Sciences (année 1) DEUG Sciences (année 2) DEUG STAPS (année 1) DEUG STAPS (année 2) IUP LEST (année 1) IUP MéSSI (année 1)	169 89 204 104 29 14
		Total UJF
		609
UPMF	DEUG Économie et gestion (année 1) DEUG Économie et gestion (année 2) DEUG Droit (année 1) DEUG Droit (année 2)	106 42 261 127
UPMF/IUT de Valence	DUT GEA (année 1) DUT GEA (année 2) DUT GEA (année spéciale) DUT TC (année 1) DUT TC (année 2) DUT (année spéciale) DUT ISI (année 1) DUT ISI (année 2) DUT GTR (année 1) DUT GTR (année 2)	145 145 22 115 90 22 81 56 57 40
		Total UPMF
		1 309
Université Stendhal	DEUG Lettres modernes (année 1) DEUG Lettres modernes (année 2) DEUG LEA Anglais/ Espagnol (année 1) DEUG LEA Anglais/ Espagnol (année 2) DEUG LEA Anglais/ Allemand (année 1) DEUG LEA Anglais/ Allemand (année 2) DEUG LCE Anglais (année 1) DEUG LCE Anglais (année 2)	81 51 82 42 23 8 86 32
		Total Stendhal
		405
ESISAR	1 ^{ère} année 2 ^e année	49 39
		Total ESISAR
		88
	Total formations universitaires 1^{er} cycle	2 411

⁶ Source : ADUDA, *Effectifs de l'enseignement supérieur en Drôme-Ardèche, 2002-2003*

Universités	Formations de 2 nd cycle	Effectifs
UJF	Licence STAPS	77
	IUP LEST (année 2)	25
	IUP LEST (année 3)	28
	IUP MéSSI (année 2)	12
	IUP MéSSI (année 3)	12
	Licence professionnelle	35
Total UJF		189
UPMF	Licence professionnelle Espaces naturels	18
	Gestion et commercialisation de la filière forestière	
	Licence de Droit	51
	Licence professionnelle Management financier et Marketing des services	28
	Licence professionnelle Gestion et Marketing du secteur vitivinicole avec l'Université du vin de Suze-la-Rousse	26
	Licence professionnelle Conception de systèmes d'information en réseau (CASIR)	26
	IUP Management et Gestion des entreprises (Licence)	33
	IUP Management et Gestion des entreprises (Maîtrise)	30
	Total UPMF	
ESISAR	3 ^e année	68
	4 ^e année	48
	Total ESISAR	
Total formations universitaires 2nd cycle		491

Universités	Formations de 3 ^e cycle	Effectifs	
UJF	DESS GeDéRa	14	
	Gestion scientifique et technologique des déchets radioactifs		
UJF/CERMOSEM	DESS Méthodes et Outils au service de l'aménagement du territoire	24	
	TOTAL UJF		38
Université Stendhal/Ardèche-Images	DESS Réalisation documentaire de création	12	
ESISAR	5 ^e année	59	
	Total formations universitaires 3^e cycle		109

Les autres formations universitaires

IUFM de Grenoble		Effectifs
Centre de Valence	1 ^{ère} année professeur des écoles	120
	2 ^e année professeur des écoles	105
Centre de Privas	2 ^e année professeur des écoles	70
Total autres formations universitaires		295

Les formations universitaires privées (effectifs 2002-2003)

Établissements		Effectifs
Université du Vin Suze-la-Rousse	Licence professionnelle (avec l'IUT de Valence)	25 (déjà comptabilisés)
avec les Universités Aix-Marseille I et Aix-Marseille III	DESS Droit de la vigne et du vin	18
	DESS Connaissance et Gestion des terroirs	18
	Diplôme universitaire Analyse sensorielle et dégustation	10
Lycée polyvalent privé Saint-Denis d'Annonay avec l'Université Lyon III	Diplôme universitaire Assistant administratif et financier	28
Maison familiale rurale d' Anneyron avec l'Université Lyon I	Licence professionnelle Responsable qualité en filière fruits et légumes	25
Total formations universitaires privées		99

Les formations universitaires en apprentissage

Établissements		Effectifs
UPMF/IUT de Valence	DUT TC 1 ^{ère} année	12
	DUT TC 2 ^e année	13
	Licence professionnelle Management financier et Marketing des services	15
Total formations universitaires en apprentissage		40

La formation continue

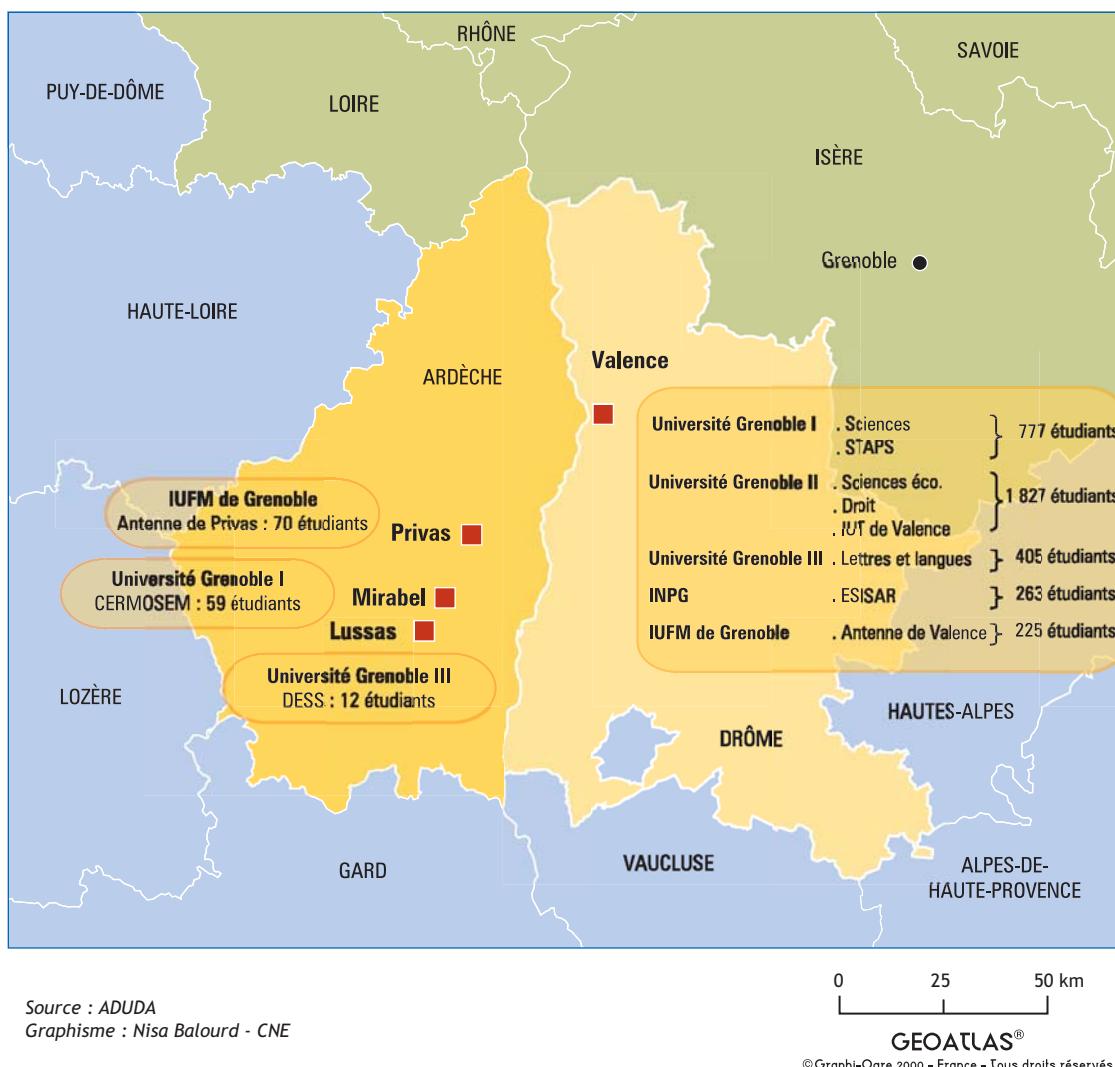
Établissements		Effectifs
UPMF/IUT de Valence	IUP Management et Gestion des entreprises	18
Total formation continue		18

Les formations post-bac

Établissements		Effectifs
Drôme Public		1 934
Drôme Privé		1 519
	Total Drôme	3 453
Ardèche Public		1 002
Ardèche Privé		698
	Total Ardèche	1 700
	Total post-bac	5 153

II - LES IMPLANTATIONS UNIVERSITAIRES

Les implantations universitaires en Drôme-Ardèche (2002-2003)



1 - LES IMPLANTATIONS VALENTINOISES

La ville de Valence concentre l'essentiel des effectifs universitaires présents sur les deux départements : 3064 étudiants sur les 3135 répertoriés en 2002-2003. Cet effectif est réparti sur trois pôles : le site Briffaut qui accueille les formations du Centre Drôme-Ardèche de l'Université Joseph Fourier, celles de l'ESISAR et de l'IUT ; le site Rabelais pour la filière STAPS ; le site de Latour-Maubourg, qui regroupe les antennes de l'UPMF (droit et économie/gestion) et de l'Université Stendhal pour les formations littéraires et linguistiques.

Le Centre Drôme-Ardèche de l'Université Joseph Fourier

Le Centre regroupe les formations dispensées par l'Université Joseph Fourier sur le site de Valence, ce qui représente, en 2002-2003, 777 étudiants répartis entre deux DEUG, une licence, deux IUP et un DESS. Le centre dispose à cet effet d'une structure administrative constituée de personnels statutaires de l'université (trois agents de catégories A, trois de catégorie B et cinq de catégorie C) et de contractuels (deux sur budget du centre, deux CES et deux CEJ).

Les implantations universitaires à Valence



Source : Guide sportif de l'étudiant, 2002-2003 - Drôme-Ardèche
Graphisme : Nisa Balourd - CNE

Le Centre Drôme-Ardèche (CDA) de l'Université Joseph Fourier a le statut de composante au même titre que le Département scientifique universitaire (DSU) qui organise les enseignements de premier cycle scientifique de l'UJF. Créé à Valence en 1990, le centre s'est fortement développé durant la période quadriennale 1995-1998, notamment avec l'implantation d'une filière STAPS. Il résulte de cette configuration une organisation en double trame : le centre relève totalement des UFR et des départements de référence pour la pédagogie et l'attribution des moyens en enseignement. Ainsi en est-il, par exemple, des formations STAPS de Valence, qui relèvent à la fois du STAPS de Grenoble et du CDA.

Les enseignants sont gérés par leur UFR d'appartenance. Les agrégés du secondaire enseignant à l'université qui sont affectés à Valence sont soumis à une obligation de résidence. Les enseignants qui résident à Valence sont au nombre de neuf, dont six agrégés. La part des enseignants provenant de Grenoble représente 80 % du potentiel. C'est dans la filière STAPS que les enseignants sont les moins nombreux. Le centre favorise la mobilité des enseignants-chercheurs qui habitent Valence en leur permettant de faire une partie de leur service à Grenoble, ce qui leur permet aussi de poursuivre leurs recherches. Les frais de mission représentent ainsi une lourde charge sur le budget du centre, de l'ordre de 121,96 K€ sur un budget de 0,61 M€.

Le nombre d'heures d'enseignement dispensées par formation est plus éclairant que l'effectif des enseignants. Le DEUG Sciences mobilise 6000 heures dont 14 % assumés par des professeurs, 42 % par des maîtres de conférences, 36 % par des agrégés affectés à Valence, 4 % par des moniteurs et 4 % par des intervenants extérieurs. Le potentiel en enseignants-chercheurs dans le DEUG STAPS est de l'ordre de 8 %. Les enseignants du second degré en poste à Valence assument 60,8 % des 4995 heures d'enseignement du DEUG et 72 % des 1 576 heures de la licence.

L'antenne de sciences économiques de l'UPMF

Le DEUG de Sciences économiques accueille, en 2002-2003, 148 étudiants, ce qui représente un volume d'heures annuel de 1 176 heures dont 47 % assurées par des enseignants-chercheurs et 32 % par des enseignants du second degré. La licence professionnelle Espaces naturels, option Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière, qui a ouvert à la rentrée 2002, compte un effectif de 18 étudiants. L'antenne ne dispose que de trois postes d'enseignant affecté. Le reste de la charge d'enseignement est assuré par des enseignants-chercheurs provenant de Grenoble ou d'autres universités, et des enseignants de lycée. Le DEUG d'Économie est géré directement de Grenoble : le responsable de Valence ne dispose d'aucune délégation de signature et l'organisation des cours est totalement dupliquée de celle de Grenoble. L'encadrement administratif et technique est composé d'une SASU, responsable administratif, d'une secrétaire recrutée sur un CEC et d'un technicien informatique.

L'antenne de droit de l'UPMF

Composante de la faculté de Droit de Grenoble, la faculté de Droit de Valence accueille un DEUG et une licence, soit au total 439 étudiants. Le potentiel enseignant est constitué de six postes "fléchés" (un professeur et cinq maîtres de conférences), d'une quarantaine d'enseignants grenoblois et d'intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels locaux (avocat, notaire, magistrat, expert-comptable...). La faculté a également recours à des enseignants en poste à l'IUT de Valence. Les services administratifs sont composés de deux secrétaires à temps plein et d'une documentaliste à mi-temps. L'antenne valentinoise est gérée par le responsable administratif de l'UFR de Droit de Grenoble et son responsable pédagogique est le vice-doyen de la faculté de Grenoble.

Le Centre Stendhal

Le Centre Stendhal de Valence, qui accueille 405 étudiants répartis entre quatre DEUG (cf. supra), est considéré comme une antenne. Son directeur dispose d'une petite équipe administrative et technique composée de quatre personnes (une documentaliste à 80 %, un emploi de catégorie B à 50 %, un agent administratif et un agent technique) ; il est financièrement identifié à travers deux CR (centres de responsabilité), l'un rattaché à la présidence de l'université, l'autre aux services généraux de l'université. En revanche, le centre ne dispose pas de conseil, et le directeur est nommé par la présidence de l'université, avec, pour certaines compétences, des attributions similaires à celles d'un directeur d'UFR.

Du point de vue pédagogique, il existe un alignement complet sur les options pédagogiques de Grenoble (mêmes maquettes, mêmes programmes, mêmes modalités de contrôle des connaissances) et le centre dépend totalement des UFR et départements de rattachement, qui fournissent les enseignements nécessaires ; en outre, chaque enseignant demeure rattaché à son UFR. L'antenne bénéficie de douze enseignants titulaires affectés.

La gestion interuniversitaire du site Latour-Maubourg

Le site universitaire Latour-Maubourg est constitué d'un bâtiment unique de 6 000 m² qui abrite les formations dispensées par l'Université Pierre Mendès France (UPMF) et l'université Stendhal. Le fonctionnement interuniversitaire est régi par une convention. Les relations entre les deux universités ne semblent pas présenter de difficulté particulière ; il existe, de fait, un flou en matière d'organisation, qui ne bloque toutefois pas le fonctionnement du site, pour autant que des arrangements soient trouvés à chaque fois qu'un problème se pose.

Personnels mis en commun sur le site Latour-Maubourg (2002)	Équipements mis en commun sur le site Latour-Maubourg (2002)
Stendhal <ul style="list-style-type: none"> - un agent des services techniques - un demi-poste de SARF - un quart de poste de technicien audiovisuel 	Stendhal <ul style="list-style-type: none"> - un laboratoire de langues - une salle informatique pour le libre-service (11 postes)
UPMF <ul style="list-style-type: none"> - un technicien informatique 	UPMF <ul style="list-style-type: none"> - deux salles de cours informatiques (26 postes)

L'IUT de Valence

En 2001, l'IUT présentait un potentiel de 56 enseignants dont 3 professeurs, 20 maîtres de conférences, 3 assistants et 29 enseignants du second degré. La moitié des enseignements est assurée par des vacataires. Les enseignants résident pour 80 % d'entre eux à Valence ou dans sa périphérie. L'IUT dispose aussi de 22 postes administratifs et techniques sur budget d'État, dont 4 de catégorie A, 7 de catégorie B et 11 de catégorie C.

Les locaux actuels de l'IUT devraient s'agrandir d'un bâtiment financé par la Région et destiné au département GTR, d'un centre de vie de 0,69 M€, dont 0,61 M€ sur fonds propres de l'IUT, qui seront livrés à la fin de l'année 2003, et d'une construction pour l'IUP, prévue au plan U3M pour 2,74 M€.

La DGF ne couvre que 53 % des besoins de l'IUT et la recherche de ressources propres (taxe d'apprentissage, contrats d'apprentissage, formation continue...) constitue pour l'établissement un enjeu important mais très consommateur de temps, réduisant d'autant sa capacité à développer une recherche spécifique.

Il convient également de rappeler que l'établissement, durant la période de montée en charge de ses enseignements, a fortement privilégié l'apprentissage au détriment de la formation continue. En effet, l'établissement a développé des partenariats importants avec le CFA du Crédit agricole et de la Caisse d'épargne pour accueillir leur personnel au titre de l'apprentissage, actions menées en partenariat avec l'IUT B de Grenoble. Il s'agit là d'actions de formation importantes, mobilisant des moyens humains significatifs sur un marché fortement concurrentiel, et impliquant de ce fait à la fois un travail de relations publiques efficace et une qualité attestée des prestations fournies.

L'IUT a noué aussi des liens avec l'ESA (École supérieure des affaires de Grenoble) à travers un projet commun : l'ouverture à Valence du DESS CAAE Cadres (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises) ; il a construit des réseaux de relations avec des enseignants extérieurs à l'établissement (le département GTR, qui assure une mission de formation dans un très large périmètre géographique).

Les relations que l'IUT de Valence entretient avec l'UPMF sont celles définies par l'article 33 de la loi. Il dispose de prérogatives particulières comme tout autre IUT de plein exercice. Les responsables valentinois se déclarent très

engagés à maintenir des liens avec leur université et s'efforcent de participer autant que possible aux réunions organisées à Grenoble. L'IUT de Valence s'inscrit toutefois dans un contexte spécifique : il est tenu de prendre en compte les problèmes particuliers liés au pôle universitaire valentinois. Par ailleurs, il appartient à un environnement économique bien distinct de celui de Grenoble, ce qui implique des enjeux de développement différents.

La plate-forme technologique de l'IUT de Valence (PTV) est identifiée comme un centre de transfert de technologie en lien avec des travaux de chercheurs issus des départements Génie des télécommunications et réseaux (GTR) et Informatique des systèmes industriels (ISI) de l'IUT de Valence. Elle a développé au fil des années des compétences sur les transmissions et leur sécurité dans les systèmes industriels (disponibilité, codage, wireless) pour répondre aux besoins en technologies nouvelles du tissu industriel.

Les secteurs industriels impliqués dans les réseaux, les systèmes embarqués et les systèmes communiquants (monétique, traçabilité) des régions Rhône-Alpes expriment des besoins de travaux de recherche technologique en amont de leurs applications industrielles. Elles trouvent avec la PTV un moyen d'accéder à des technologies innovantes à l'aide de travaux en conventions (CORTECH, JESSICA, ANVAR) ou de partenariats permettant l'encadrement de projets et de stagiaires sur la PTV.

L'IUT de Valence, établissement jeune, est un élément moteur dans le développement de l'enseignement supérieur dans la ville. Bien inséré dans le tissu socioéconomique, il bénéficie d'une bonne image auprès de ses partenaires. Son personnel est fortement impliqué dans le fonctionnement de l'établissement. La croissance rapide et soutenue des formations qu'il dispense lui impose cependant de fortes contraintes budgétaires : avec une DGF couvrant 53 % de ses besoins, un IUP entièrement à sa charge, il lui faut en permanence, et dans un système très concurrentiel, trouver des revenus supplémentaires. Avec un taux d'encadrement de 50 %, les enseignants sont conduits à multiplier les heures complémentaires, ce qui limite leur participation à des activités de recherche.

Pour ces raisons, le moment semble venu d'observer une pause dans le développement de l'offre de formation. Il convient, en effet, de stabiliser les formations nouvelles en réfléchissant aux évolutions nécessaires dans le nouveau cadre du LMD et en facilitant la mobilité internationale d'un plus grand nombre d'étudiants. Il apparaît également nécessaire de développer la formation continue et la validation des acquis professionnels. Il faudra par ailleurs faciliter l'insertion des jeunes maîtres de conférences dans des équipes de recherche reconnues. La création et le développement d'une ERT sur les réseaux et l'informatique embarquée, en concertation avec d'autres établissements, devraient permettre de concilier les activités de transfert de technologie et la carrière des jeunes enseignants, et d'assurer ainsi le rayonnement de l'établissement.

L'ESISAR (École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes)

L'ESISAR, composante valentinoise de l'INPG, compte un effectif total de 263 étudiants en 2002-2003. Cette école, orientée vers les PMI PME, forme en cinq ans des ingénieurs d'application. En 2000-2001, l'équipe enseignante était constituée de 9 enseignants-chercheurs (4 professeurs et 5 maîtres de conférences), de 5 enseignants du secondaire (4 agrégés et un certifié), de 2 professeurs associés à temps partiel, de 2 ATER, de 4 moniteurs, et de 6 enseignants ingénieurs. Ces derniers, rémunérés par la société de valorisation, une association de type loi de 1901 dénommée APDISAR (Association pour la promotion et le développement de l'ESISAR), sont plus particulièrement affectés aux activités de transfert de technologie (cf. infra). Chaque ingénieur encadre au maximum deux projets, mais certains d'entre eux assurent également une charge d'enseignement. L'école avait, par ailleurs, recours à une cinquantaine d'intervenants, pour un volume horaire d'environ 1 550 heures. L'équipe administrative comportait 9 administratifs et 6 techniciens.

Les enseignants de l'ESISAR sont tenus de résider à Valence, mais l'école, qui encourage les activités de recherche, finance les déplacements des enseignants-chercheurs à Grenoble, les laboratoires de l'ESISAR ne pouvant en effet absorber tout le monde. Autre mesure pour permettre le développement de la recherche : les heures complémentaires effectuées par les enseignants sont contingentées.

L'ESISAR, qui apparaît comme un pôle moteur dans le développement universitaire local, n'est pas une délocalisation, mais une école. Au même titre que les huit autres écoles de l'INPG, elle possède sa thématique et ses orientations. Bénéficiant des avantages qu'autorise l'article 33 de la loi, l'ESISAR dispose d'une dotation fonctionnelle spécifique de l'INPG et d'une assez forte autonomie pédagogique.

2 - LES IMPLANTATIONS EN ARDÈCHE

Sur le territoire ardéchois, les implantations universitaires accueillent un effectif faible, dans des formations très spécialisées. Le CERMOSEM (Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes de l'Université Joseph Fourier) compte 59 étudiants répartis entre un DESS et une licence professionnelle (cf. infra). L'Université Stendhal organise au Centre Ardèche-Images de Lussas un DESS Réalisation documentaire de création qui ne concerne que 12 étudiants. Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur cette formation malgré les demandes réitérées du CNE. Par ailleurs, l'IUFM forme à Privas des professeurs des écoles stagiaires.

Installé en Ardèche depuis 1994 sur le domaine Olivier-de-Serres à Mirabel, à une centaine de kilomètres de Valence, le CERMOSEM est un centre d'études et de recherche à vocation internationale qui bénéficie de l'appui de plusieurs départements de l'Université Joseph Fourier : géographie, biologie, activités sportives. Il privilégie une thématique, le développement territorial et l'environnement, avec comme terrain d'application les montagnes méditerranéennes françaises, européennes et nord-africaines.

Le CERMOSEM est aussi le cadre de référence de l'équipe TEO 2 de UMR 5038 du CNRS (Territoires, Environnement et Organisation). Une recherche-développement s'élabore à partir de contrats avec les acteurs du développement, autour de quatre thèmes principaux : la pratique sportive de pleine nature et ses impacts environnementaux ; la gestion de l'espace ; le processus de recomposition territoriale ; les territoires et la gestion de l'eau. Chaque année, le CERMOSEM organise des séminaires et des colloques sur ses thématiques de recherche. Ils font l'objet d'une publication bisannuelle de qualité, *Montagnes méditerranéennes*. Ces activités sont conduites par 5 chercheurs permanents (2 professeurs et 3 maîtres de conférences) et une dizaine de doctorants. La durée des thèses est en moyenne de quatre ans. Depuis 1997, 6 thèses ont été soutenues.

Les doctorants assument très souvent des charges d'enseignement, parfois sur le site du Pradel dans le cadre de la licence professionnelle, souvent ailleurs à l'Institut de géographie de Grenoble, à Lyon, à Avignon, ou encore à Clermont-Ferrand, en qualité d'ATER. Ceci génère de nombreux et coûteux déplacements, d'autant plus que les sessions de l'école doctorale se déroulent à Grenoble.

Le CERMOSEM est aussi un lieu de formation. Créé en 1995, le DESS Méthodes et Outils au service de la gestion du territoire, qui traite du développement durable et territorial, accueille 24 étudiants en 2002-2003. La formation se déroule sur deux sites : l'Institut de géographie alpine à Grenoble et le CERMOSEM. Elle peut être suivie au titre de la formation initiale ou au titre de la formation continue après validation des acquis. La licence professionnelle Promotion du patrimoine territorial était un diplôme d'université jusqu'en 1999 ; transformée en licence professionnelle en 2000, cette formation compte 35 étudiants en 2002-2003. La moitié des effectifs provient de la région Rhône-Alpes. Ces enseignements débouchent sur des métiers de cadres spécialistes de la gestion raisonnée des espaces naturels de loisir et des patrimoines, de la conception de produits touristiques patrimoniaux, de l'animation et de l'accompagnement sportif. Cette formation est animée par 35 intervenants dont 10 professionnels.

Le centre, restructuré et doté de locaux fonctionnels, accueillants et bien équipés, semble bien adapté à ses missions. En revanche, les structures d'accompagnement en matière de logement et de restauration en un site aussi isolé semblent nettement insuffisantes : la restauration est assurée par le CFPPA à un tarif élevé pour des étudiants, des stagiaires, voire des personnels, qui doivent assumer par ailleurs la charge financière de fréquents déplacements. Il est nécessaire qu'une négociation soit engagée, notamment avec le CROUS, pour réviser ces tarifs à la baisse.

Il convient de rappeler l'isolement du site et la difficulté des communications. Le CERMOSEM loue sur son budget un gîte de cinq places qui sert d'hébergement aux enseignants et étudiants de passage. Si l'équipe actuelle semble bien supporter cet état de fait, ceci ne peut constituer une solution durable. La pérennisation d'une opération de cette qualité ne peut s'accommoder de conditions de logement aussi spartiates.

On ne peut qu'être impressionné par le volontarisme et l'ambiance de travail qui règnent au CERMOSEM. Si les collectivités entretiennent un partenariat de qualité avec le centre et concourent de manière significative à son financement, il convient de souligner aussi la très forte implication de l'équipe d'encadrement (enseignants et administratifs). De ce point de vue, le pari initial d'aménagement du territoire semble gagné. L'animation du centre repose sur une petite équipe fortement motivée, qui doit être confortée sur le plan de l'encadrement enseignant et administratif : en effet, le départ de l'un ou de plusieurs de ses membres risquerait de fragiliser l'équipe et de perturber le fonctionnement du centre.

III - LA RECHERCHE

Il ne s'agit pas ici d'envisager l'ensemble des activités de recherche en Drôme-Ardèche. Les compte rendus du Conseil d'administration témoignent de la tenue fréquente de colloques, manifestations qui doivent recevoir l'agrément du Conseil scientifique de l'université concernée pour bénéficier d'une subvention au titre de l'ADUDA.

Cela étant, le développement d'une recherche structurée en laboratoires ou en équipes, encore très limité, se concentre pour l'essentiel à l'ESISAR. L'émergence d'une recherche de qualité, reconnue, constitue un enjeu très important pour cette école, éloignée du campus grenoblois, qui veut encourager ses enseignants-chercheurs, peu nombreux dans les spécialités concernées et fortement sollicités par ailleurs, à s'investir sur place.

1 - LE LABORATOIRE DE CONCEPTION ET D'INTÉGRATION DES SYSTÈMES (JE 2234)

Créé en octobre 1996, ce laboratoire est devenu jeune équipe en octobre 1999. Il est animé par 9 permanents : 3 professeurs et 3 maîtres de conférences de l'INPG, ainsi que 3 maîtres de conférences de l'IUT de Valence. Il accueille en outre 8 doctorants de l'INPG et 3 ATER. Il dispose d'un demi-poste de secrétaire et 1/3 de poste de technicien. Le laboratoire s'articule autour de deux thématiques :

- opto-électronique et radiofréquence ;
- informatique et électronique numérique ;

Ce laboratoire entretient des partenariats industriels importants : entre 1998 et 2001, les contrats ont représenté un montant de 240 000 €. Cette activité a donné lieu à 21 articles dans des revues internationales, à 64 participations à des conférences nationales ou internationales avec actes et 10 thèses dont 3 soutenues à Valence. L'objectif de cette jeune équipe est de devenir équipe d'accueil dans le cadre du contrat quadriennal 2003-2006. Elle souhaite renforcer l'axe thématique Systèmes embarqués et communicants, développer ses liens avec les laboratoires de l'INPG et avec ses partenaires valentinois.

2 - LE GSYS-LAG : ANALYSE ET OPTIMISATION DES GRANDS SYSTÈMES

Cette équipe, créée en 1999, dépend du Laboratoire d'automatique de Grenoble (LAG UMR CNRS 5528). Les thématiques en sont l'analyse et l'optimisation (supervision et commande) de systèmes complexes (systèmes interconnectés, systèmes continus, systèmes à paramètres distribués). Elle est animée par 4 permanents (un professeur et deux maîtres de conférences de l'ESISAR, un professeur de l'UJF) et 5 doctorants. Elle dispose de 20 % d'un poste de secrétariat et de 50 % d'un poste de technicien. Les publications comptent 4 participations à des ouvrages et 7 articles de revues. L'équipe a participé à 35 conférences internationales ; on compte encore à son actif 5 thèses et un brevet. Le budget 2002 se montait à 0,07 M€ dont 0,02 M€ de contrats de recherche.

3 - L'EPI : ENTREPRENARIAT ET PROCESSUS D'INNOVATION

Équipe constituée en 2002 en partenariat avec l'IUT de Valence, elle traite des domaines de "l'entreprenariat" et de l'innovation technologique. Elle est rattachée au CERAG, laboratoire de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Les publications consistent en 3 articles de revue. L'équipe a participé à 3 conférences internationales. Le budget prévisionnel 2003 se monte à 23 000 €. L'équipe, qui a l'ambition de devenir ERT, est constituée de 2 maîtres de conférences, d'un ATER et de 2 doctorants.

Ces activités de recherche, certes encore modestes pour une école d'ingénieurs, sont cependant de bonne qualité ; elles impliquent aussi de très gros efforts pour celles et ceux qui les conduisent, eu égard à l'ensemble des charges qui leur incombe. Elles doivent donc être soutenues notamment par :

- la prise en compte des très nombreux déplacements entre Valence et Grenoble nécessaires pour participer à la vie scientifique et institutionnelle du pôle grenoblois ;
- un accroissement des moyens en personnels techniques affectés aux laboratoires ;
- une politique incitant les enseignants de l'IUT des spécialités concernées à rejoindre les laboratoires de l'ESISAR ;
- une politique de promotion des enseignants qui tient compte de l'effort consenti par certains d'entre eux pour le développement du site de Valence.

Enfin, les collectivités pourraient contribuer à renforcer l'attractivité des laboratoires auprès des jeunes thésards par une aide, une prise en charge de leur logement, ou encore un complément de bourse.

IV - LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE À L'ESISAR

L'ESISAR a développé plusieurs dispositifs qui favorisent une grande proximité avec le tissu industriel local.

1 - LES PROJETS INDUSTRIELS

Il s'agit pour l'ESISAR de mettre en place une collaboration avec une entreprise qui souhaite aborder une nouvelle technologie. Une équipe de trois élèves ingénieurs de quatrième année est constituée pour chaque projet. Encadrée par un ingénieur ou un enseignant de l'établissement et par un chef de projet provenant de l'entreprise, elle mène ses travaux entre janvier et juillet, au sein de l'ESISAR, à raison de 4 jours et demi par semaine, avec une phase préparatoire pendant les mois de novembre et décembre, utilisée pour mettre au point le cahier des charges avec l'entreprise. Favorisant le transfert de technologie et l'innovation dans l'entreprise, ce projet place le trinôme étudiant chargé de sa réalisation en situation réelle de conduite de projet en entreprise. La promotion 2002 a réalisé 20 projets industriels. Le projet, financé par l'entreprise à raison de 22 500 €, revêt donc pour elle un intérêt certain.

Les projets industriels ont trouvé leur vitesse de croisière, bien que la recherche de nouveaux contrats soit à renouveler chaque année. Ils constituent à la fois une phase de la formation des ingénieurs et une aide précieuse aux PME-PMI.

2 - LES ATELIERS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Ces ateliers ont pour but de sensibiliser les PME-PMI au moyen de conférences, de stages de formation continue, d'assistance et de conseils dans les domaines de la compatibilité électromagnétique, de la "traçabilité" radiofréquence et de l'impression numérique.

3 - LES ACTIONS D'EXPERTISE, DE FORMATION CONTINUE ET D'AIDE AU DÉMARRAGE DE JEUNES ENTREPRISES

L'ESISAR est très active en matière d'expertise dans le cadre du programme JESSICA d'aide à l'introduction de l'électronique dans les produits des PME-PMI, dans celui de l'ANVAR, ou encore au sein du réseau Présence Rhône-Alpes. L'école est également sollicitée pour des appuis en termes d'assistance technique ou de conseil.

L'ESISAR a directement ou indirectement participé à la naissance de trois entreprises. Il s'agit d'une action de longue haleine dont les résultats, au regard des investissements, risquent de se faire attendre faute d'une taille critique suffisante. Il n'est pas certain que ce type de projet puisse être mené au niveau d'une école.

L'ensemble de ces prestations est en bonne cohérence avec les thématiques et les axes forts des équipes de l'école et leurs équipements. Les actions de formation continue restent encore embryonnaires, mais peut-il en être autrement pour une école de création récente et peu encadrée qui concentre ses efforts sur la formation et la recherche ?

Le budget de l'ensemble de ces activités s'élève en 2002 à 0,87 M d'€ (5,7 MF) soit 22 % du budget de fonctionnement de l'établissement, dont 79,27 K€ au titre de la formation continue. Le prélèvement du service de formation continue de l'INPG sur les actions de l'ESISAR est de 15 à 25 % suivant les actions.

V - CONCLUSION

Le site de Valence offre un éventail de formations diversifiées, parfois originales et spécialisées, couvrant les trois cycles de formation et constituant un ensemble cohérent en prise avec le milieu économique local. À cet égard, l'IUT, l'ESISAR et l'Université Joseph Fourier contribuent particulièrement à la dynamique du pôle universitaire valentinois en lui conférant une dimension professionnaliste inscrite dans un partenariat étroit avec les acteurs économiques locaux. La montée en charge de l'ESISAR, le développement de l'offre d'IUP et de licences professionnelles à l'IUT comme à l'UJF illustrent cette orientation, en rupture avec la logique de proximité qui a présidé à l'émergence du site en période de croissance des effectifs. Cette mutation concerne inégalement les universités présentes à Valence : les secteurs juridiques et littéraires se cantonnent encore pour l'essentiel à une offre très classique, qui n'est que la duplication des formations grenobloises.

Le pôle Drôme-Ardèche est aussi le cadre d'activités de recherche, certes encore modestes, mais dont la qualité est avérée, qu'il s'agisse du CERMOSEM ou des laboratoires de l'ESISAR. C'est à la fois le moyen de fixer des enseignants-chercheurs sur le terrain et d'asseoir la dimension universitaire d'un ensemble encore dominé par les formations de premier cycle, où les effectifs des formations post-bac non universitaires sont dominants.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

LES ENJEUX
DE LA PRÉSENCE
UNIVERSITAIRE
À VALENCE

I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE LOCAL

Départements du sud de la région Rhône-Alpes, la Drôme et l'Ardèche occupent respectivement une superficie de 6 530 et de 5 529 Km², soit au total à peu près un tiers du territoire régional, pour 437 778 et 286 023 habitants recensés en 1999. L'Ardèche est le département le moins peuplé de Rhône-Alpes. L'agglomération de Valence, qui comptait, au recensement 1999, 117 448 habitants, constitue la cinquième en importance de la région, derrière Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Annecy, mais devant Chambéry.

Entre les recensements 1990 et 1999, la population de la région Rhône-Alpes s'est accrue de 5 %. La croissance dans la Drôme (6 %) est un peu supérieure à la moyenne régionale, contrairement à celle de l'Ardèche (3 %). Sur la base des tendances relevées depuis 1982, l'INSEE a établi des projections à l'horizon 2030⁷. Le nombre des moins de 20 ans pourrait diminuer d'ici 2010 de 5 % dans la Drôme, et de 7 % en Ardèche, soit 6 % pour l'ensemble des deux départements, alors que le nombre de jeunes resterait stable dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

L'Ardèche compte presque deux fois moins de cadres et de professions intellectuelles supérieures que la moyenne régionale. Les professions intermédiaires y sont moins nombreuses que dans le reste de la Région. Les mêmes indicateurs situent la Drôme à un niveau sensiblement supérieur, mais encore inférieur à la moyenne rhône-alpine. En 2000, le taux de chômage atteignait 9 % en Ardèche, département qui compte une population importante de retraités, et 10,2 % dans la Drôme, pourcentages sensiblement plus élevés que la moyenne régionale, qui s'établissait à 8,3 %.

Dans la Drôme, l'activité industrielle est dominée par l'énergie, avec les centrales nucléaires du Tricastin et

Structure de l'emploi en Drôme-Ardèche (en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire
Ardèche	6,7	24,8	6,9	61,4
Drôme	6,2	21,7	6,4	65,5
Rhône-Alpes	2,9	22,6	6	68,3

Source : INSEE 2001-2002

de Pierrelatte qui concentrent 5000 salariés. Des secteurs très diversifiés se sont développés, tels que l'industrie des biens intermédiaires (transformation des métaux, industries du bois et du papier), l'aéronautique, les biens d'équipement mécaniques, les entreprises de transport, ou encore l'industrie du cuir. La Drôme concentre un grand nombre d'entreprises dans le domaine de l'agro-alimentaire, le département est très présent dans la production de vins de renom et de fruits et légumes.

L'industrie textile demeure l'activité la plus importante en Ardèche. Il existe aussi une industrie mécanique qui concentre 2800 salariés, un secteur plasturgie qui représente 1200 emplois, une industrie papetière (1 200 salariés). Le département compte aussi une centrale nucléaire à Cruas. Le domaine des biens de consommation concerne principalement la bijouterie et la parapharmacie.

II - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Avec 3 135 étudiants inscrits en 2002-2003 dans une formation universitaire, Valence apparaît comme l'une des premières villes universitaires de province non sièges d'une université. Elle constitue à ce titre une fenêtre d'observation du devenir de ces sites universitaires émergents.

⁷ Rhône-Alpes : 6,6 millions d'habitants en 2030, INSEE Rhônes-Alpes, n° 89, octobre 2001

1 - LE POIDS CROISSANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE EN DRÔME-ARDÈCHE

Comme c'est souvent le cas dans les sites universitaires délocalisés, une proportion importante des bacheliers poursuit des études supérieures hors de l'université. Ainsi, en 2001-2002, 39 % seulement des étudiants de l'ensemble du post-bac sont inscrits à l'université ou à l'IUFM⁸, alors que dans le département voisin de l'Isère, les étudiants universitaires représentent plus de 80 % de l'effectif étudiant⁹ et qu'au niveau national, leur proportion est de 67 %¹⁰.

On doit aussi souligner qu'au cours de ces dernières années, l'enseignement supérieur non universitaire a connu, en Drôme-Ardèche, un développement plus important que l'enseignement universitaire. Ainsi, entre 1996-1997 et 2002-2003, l'effectif des formations post-bac non universitaires a augmenté de 36 % et celui des formations universitaires de 8 % seulement. Au cours de la période, le poids des étudiants universitaires dans le total des étudiants de Drôme-Ardèche s'est donc réduit, passant en cinq ans de 46 % à 41 %.

2 - DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS EN STAGNATION

À la rentrée 2002, le pôle universitaire Drôme-Ardèche rassemblait 3135 étudiants, dont seulement 2 % en Ardèche. Plus des trois quarts étaient des étudiants de premier cycle (dont 64 % en DEUG, 32 % en DUT et 4 % à l'ESISAR). L'UPMF concentrerait 52 % des effectifs, l'UJF 27 %, l'Université Stendhal 13 % et l'INPG 8 %. Depuis 1995, les poids relatifs de l'UJF et de l'UPMF ont légèrement diminué au bénéfice de celui de l'INPG. L'importance numérique de l'UPMF tenait à l'IUT de Valence, qui accueillait 61 % des étudiants de l'UPMF sur le site de Valence en 2002-2003 ; cette proportion s'était accrue de 17 % depuis 1996-1997. L'IUT a en effet renforcé son poids au sein du pôle universitaire valentinois ; la part des filières professionnelles (IUT et ESISAR) a également progressé puisqu'elle représente aujourd'hui 40 % des effectifs, auxquels il convient d'ajouter les effectifs inscrits en IUP.

Si l'on s'intéresse cette fois à l'évolution globale des effectifs étudiants sur les neuf dernières années universitaires, on constate une progression de 15 %, ce qui est relativement faible. L'effectif des étudiants universitaires, qui a augmenté jusqu'en 2000-2001, baisse assez nettement l'année suivante et se stabilise en 2002-2003. Entre 1996-1997 et 2002-2003, le nombre d'étudiants en première année de DEUG a diminué de 27 %, malgré l'ouverture du DEUG d'Anglais. Si tous les DEUG perdent des étudiants, c'est en sciences (-199) et en droit (-139) que la situation est la plus critique. Certes, ce phénomène s'explique en grande partie par l'évolution des effectifs bacheliers : ainsi, la Drôme et l'Ardèche ont perdu 221¹¹ bacheliers généraux entre 1998-1999 et 2000-2001 ; durant la même période, on a enregistré 160 inscrits de moins en première année de DEUG.

On observe cependant des évolutions différentes suivant les établissements et les filières. Comme l'indique le graphique ci-après, les effectifs de l'IUT et de l'ESISAR ont progressé notablement durant la période considérée. À l'inverse, les formations classiques des universités grenobloises ont connu un net déclin. La situation semble particulièrement alarmante pour les effectifs de l'UPMF, qui ont baissé de 40 %. À l'UJF, seule l'ouverture de nouvelles formations en STAPS a permis de limiter l'effondrement des effectifs des filières scientifiques.

⁸ ADUDA : *Effectifs de l'enseignement supérieur Drôme-Ardèche 2001-2002*. Les chiffres fournis par l'ADUDA montrent eux-mêmes une certaine hésitation sur la notion d'étudiant "universitaire". Sont en effet distinguées les formations universitaires traditionnelles, les autres formations universitaires (qui correspondent à la fois à l'IUFM et à des institutions privées dont le caractère universitaire reste à démontrer) et les formations post-bac.

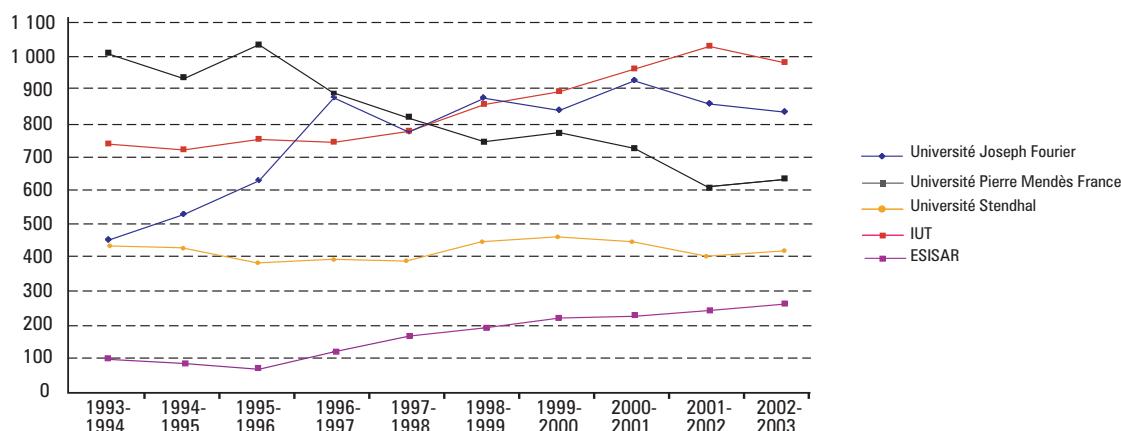
⁹ Pour l'Isère, les données proviennent de *L'Atlas régional : les effectifs étudiants en 1999-2000* ; selon cette source, on compte 5 379 étudiants à Valence, dont 3 683 dans les formations universitaires ; 53 081 étudiants à Grenoble, dont 44 385 dans des formations universitaires.

¹⁰ INSEE : *Tableaux de l'économie française 2002-2003*.

¹¹ Source : ADUDA

Effectifs totaux des étudiants universitaires en Drôme-Ardèche

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Université Joseph Fourier	454	530	630	879	777	878	841	929	861	836
Université P. Mendès France	1 012	938	1 035	893	820	746	777	726	608	636
Université Stendhal	436	425	384	393	391	449	462	444	399	417
IUT	740	723	755	746	779	859	896	965	1 033	983
ESISAR	97	86	67	120	167	191	221	226	244	263
Total	2 739	2 702	2 871	3 031	2 934	3 123	3 197	3 290	3 145	3 135



Les variations des effectifs étudiants constituent un enjeu essentiel du débat : elles constituent une source de tensions, aussi bien dans les relations entre les formations localisées à Valence et les universités-mères grenobloises qu'entre les universités et les collectivités locales engagées dans le développement du pôle valentinois.

Conçu dans une période de forte croissance des effectifs étudiants, le pôle universitaire Drôme-Ardèche est entré dans une phase de ralentissement démographique qui a conduit les universités-mères, elles aussi en quête d'étudiants, à reconstruire leur engagement dans le développement universitaire local.

3 - LES ÉTUDIANTS DE DRÔME-ARDÈCHE : UN VIVIER DE RECRUTEMENT POUR LES UNIVERSITÉS GRENOBLOISES

Insignifiante à l'échelle des universités (en 1999-2000, les étudiants de Drôme-Ardèche représentaient 5 % des inscrits à l'UJF, 9 % des inscrits à l'UPMF et 6 % des inscrits à l'Université Stendhal), la part de Valence est non négligeable en DEUG : 24 % à Grenoble I, 21 % à Grenoble II et 15 % à Grenoble III. Dans ce dernier établissement, Valence concentre, en 2000-2001, 43 % des effectifs du DEUG de Lettres modernes, 34 % de ceux des DEUG LLCE et LEA Anglais/Espagnol, 30 % de ceux du DEUG LEA Anglais/Allemand. En 2002-2003, on compte 81 étudiants en DEUG de Lettres modernes à Valence pour 110 à Grenoble.

Actuellement, Valence est perçue par les universités grenobloises comme un vivier pour les deuxièmes cycles. Une très grande partie des étudiants valentinois poursuit en effet ses études à Grenoble. Les autres vont à Lyon ou à Montpellier, sans qu'il soit possible de donner des ordres de grandeur.

Les décisions qui seront prises quant à l'ouverture ou non de licences à Valence dans le cadre du LMD sont tout à fait cruciales pour l'avenir du site. La création de licences pourrait permettre de conforter l'existence même du site, souvent remise en cause, au moins par des rumeurs récurrentes qui, entre autres, incitent certains bacheliers à s'inscrire directement à Grenoble et découragent les enseignants. En cela elle contribuerait à compenser la baisse de effectifs en premier cycle. La dimension universitaire du site s'en trouverait renforcée.

III - LE pari de la DÉMOCRATISATION

Il est certain que l'existence du pôle universitaire contribue pleinement à la démocratisation de l'accueil à l'Université. Cependant, des éléments manquent pour pouvoir en apprécier correctement le rôle dans la démocratisation de la réussite à l'Université.

1 - UNE DÉMOCRATISATION INCONTESTABLE DE L'ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ

Le pôle universitaire de Valence accueille indubitablement des jeunes de familles modestes qui n'auraient peut-être pas poursuivi d'études universitaires autrement. Plusieurs éléments permettent d'en juger.

La proximité géographique

Les antennes des universités grenobloises accueillent principalement des bacheliers originaires de Drôme et d'Ardèche. En 2001-2002, 79 % des étudiants sont originaires de ces deux départements. À l'intérieur de l'ensemble Drôme-Ardèche, le nombre de Drômois est largement supérieur à celui des Ardéchois avec une sur-représentation drômoise (57 % des étudiants sont drômois et 22 % ardéchois).

Le poids des deux départements diffère selon les formations : ainsi, les étudiants originaires de Drôme et d'Ardèche représentent 97 % des étudiants en droit et sciences économiques, 94 % des étudiants en lettres et langues, 81 % des étudiants scientifiques, 72 % des effectifs de l'IUT et 35 % des élèves de l'ESISAR.

Les choix des filières diffèrent selon l'origine géographique : 28 % des bacheliers drômois ont choisi les sciences, 26 % le droit ou les sciences économiques, 23 % l'IUT et 17 % les lettres ou les langues ; 40 % des bacheliers ardéchois sont accueillis à l'IUT, 32 % en sciences, 18 % en droit ou sciences économiques, et 7 % seulement en lettres ou en langues. Il semble donc exister un potentiel inexploité pour les deux dernières formations.

Une origine sociale souvent modeste

Part des enfants d'ouvriers et d'employés dans l'effectif étudiant, par discipline, en 2001-2002

	Pôle universitaire Drôme-Ardèche	Ensemble universités au niveau national
Sciences et STAPS	32%	23%
Lettres et Langues	30%	25%
Droit	36%	23%
Sciences économiques	36%	26%
IUT	32%	31%

Source : ADUDA/MEN

Part des enfants de cadres supérieurs et de professions libérales dans l'effectif étudiant, par discipline, en 2001-2002

	Pôle universitaire Drôme-Ardèche	Ensemble universités au niveau national
Sciences et STAPS	25%	36%
Lettres et Langues	23%	27%
Droit	24%	37%
Sciences économiques	18%	30%
IUT	23%	26%

Source : ADUDA/MEN

En 2001-2002, la part des enfants d'employés et d'ouvriers parmi les étudiants est de 31 % à Valence alors que la moyenne nationale est de 24 %. En revanche, les enfants des cadres supérieurs et professions libérales comptent pour 26 % des effectifs valentinois contre 32 % au plan national. Même si la comparaison est en partie faussée dans

la mesure où les données nationales concernent tous les cycles et que les enfants des classes défavorisées sont proportionnellement plus nombreux en 1^{er} cycle, les écarts entre Valence et la France entière témoignent de la contribution de cette délocalisation à la démocratisation de l'accès à l'université.

Les écarts sont particulièrement importants en sciences et STAPS, d'une part, et en droit et sciences économiques, d'autre part. En sciences et en STAPS, la part des enfants d'ouvriers et d'employés est supérieure à la moyenne nationale de 9 points, et la part des enfants de cadres supérieurs et professions libérales est inférieure de 11 points. En sciences économiques, les écarts sont respectivement de + 10 et de - 12 ; la différence est encore plus marquée en droit, où ces écarts sont de + 13 et de -13 points.

Une proportion de boursiers largement supérieure à la moyenne nationale

En 2001-2002, les boursiers représentent 37 % des étudiants du pôle universitaire Drôme-Ardèche alors que la moyenne nationale pour les universités est de 27 %¹². La proportion atteint 41 % dans l'ensemble droit, sciences économiques, lettres et langues, 38 % en sciences, 35 % à l'IUT et 30 % à l'ESISAR. Le pourcentage des boursiers à Valence est supérieur à celui de Grenoble. On compte ainsi, pour l'Université Stendhal, 43 % de boursiers à Valence contre 37 % à Grenoble.

La Ville de Valence a décidé d'aider ses jeunes habitants à poursuivre des études supérieures en mettant en place un contrat municipal étudiant. L'aide accordée est un complément de ressources calculé en tenant compte du revenu de la famille et des aides de l'État. En contrepartie, l'étudiant s'engage à assurer l'accompagnement, durant l'année scolaire, d'enfants valentinois (soutien scolaire, aide à l'animation péri-scolaire sportive ou culturelle). Lors de la première année, le contrat municipal a permis d'aider 136 étudiants dont un peu plus de la moitié en poursuite d'études dans le pôle universitaire Drôme-Ardèche. Le dispositif a été reconduit pour 2002-2003 et élargi aux étudiants en 3^e année, alors qu'il ne concernait au moment de son lancement que les inscrits en 1^{ère} ou 2^e année. Si la mesure n'a pas pour seule finalité de conforter le pôle universitaire valentinois, l'étudiant bénéficiaire doit cependant faire ses études à Valence dans la mesure où la formation qu'il veut suivre y existe.

L'accueil des bacheliers technologiques et professionnels

En 2001-2002, pour l'ensemble des formations universitaires valentinoises, on compte 80 % de titulaires d'un bac général, 19 % de lauréats d'un bac technologique et 1 % d'un bac professionnel. Les bacs généraux proviennent pour 40 % de la filière S, pour 27 % de la filière ES et pour 13 % de la filière L¹³. Les étudiants de l'IUT sont majoritairement recrutés parmi les bacheliers généraux, dont 38 % issus d'un bac ES, 32 % d'un bac S et 4 % d'un bac L. Les bacheliers technologiques représentent 25 % des effectifs de l'IUT, les bacheliers professionnels 1 %. L'ESISAR n'accueille que 23 % de bacheliers technologiques, les 77 % restants sont issus de la filière S.

Les bacheliers technologiques sont relativement nombreux dans l'ensemble droit et sciences économiques, où ils représentent 24 % des inscrits. Leur présence est également non négligeable en lettres et langues, où ils totalisent 19 % des effectifs. En revanche, ils ne représentent que 8 % des inscrits en sciences. On compte 4 % de bacheliers professionnels dans l'ensemble droit et sciences économiques, 2 % en lettres et langues, et moins de 1 % parmi les étudiants scientifiques.

Il convient ainsi de souligner le rôle important joué par les antennes de droit et de sciences économiques dans l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels.

¹² *Évaluation et statistiques, repères et références*, rubrique budget (Source : MEN)

¹³ Source : ADUDA

2 - DE LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCUEIL À LA DÉMOCRATISATION DE LA RÉUSSITE

La notion de réussite est complexe et ne peut pas s'apprécier seulement par comparaison immédiate des taux de réussite. Par ailleurs, des études montrent que, malgré l'échec aux examens, le passage à l'université peut se révéler positif¹⁴.

Le degré de satisfaction élevé des étudiants valentinois à l'égard de leurs conditions d'études et de la qualité des enseignements reçus est en soi un élément important d'appréciation. Les étudiants sont particulièrement satisfaits de la taille réduite des cohortes qui facilite les contacts entre étudiants, et entre étudiants et enseignants ; de la disponibilité et de l'investissement des enseignants, notamment des résidents ; de l'accessibilité des services de scolarité et de la disponibilité du personnel ; du bon état des locaux. Les rares critiques portent sur les possibilités d'accès, parfois insuffisantes, aux salles informatiques. La documentation constitue l'autre sujet de mécontentement (cf. infra).

Comparaison des taux de réussite Valence /Grenoble à l'Université Joseph Fourier (%)

	1998-1999		1999-2000		2000-2001		Moyennes	
	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble
DEUG Sciences 1	48	60	68	77	42	59	53	65
DEUG Sciences 2	72	79	89	88	77	80	79	82
DEUG STAPS 1	60	55	79	77	95	75	78	60
DEUG STAPS 2	95	97	94	92	94	100	94	96
Licence STAPS	-	-	88	90	97	80	92	85

Comparaison des taux de réussite Valence /Grenoble à l'Université Pierre Mendès France (%)

	1998-1999		1999-2000		2000-2001		Moyennes	
	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble
DEUG Droit 1	26	41	26	27	28	35	26	35
DEUG Droit 2	35	56	57	59	43	59	45	58
Licence Droit	40	75	80	67	67	70	62	71
DEUG Économie 1	23	45	31	48	26	48	27	47
DEUG Économie 2	79	-84	94	78	97	77	88	80

Comparaison des taux de réussite Valence/Grenoble à l'Université Stendhal (%)

	1998-1999		1999-2000		2000-2001		Moyennes	
	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble
DEUG Lettres 1	60	59	63	55	58	53	60	56
DEUG Lettres 2	75	81	82	70	85	74	81	75
DEUG Anglais 1	49	44	53	41	43	42	48	42
DEUG Anglais 2	75	70	91	75	81	79	82	75
DEUG LEA Anglais /Espagnol 1	32	35	33	32	24	31	27	33
DEUG LEA Anglais /Espagnol 2	68	67	87	71	73	60	76	66
DEUG LEA Anglais/Alemand 1	43	54	50	45	36	48	43	49
DEUG LEA Anglais/Alemand 2	79	75	85	56	76	72	78	68

Pour tenter d'évaluer de façon plus précise la réussite à Valence, on examinera en particulier trois cas de DEUG dupliqués : le DEUG ST, le DEUG de Sciences économiques et le DEUG de Lettres modernes.

¹⁴ cf. en particulier les travaux de Robert Héris

La réussite en DEUG de Sciences et Techniques

Entre 1998 et 2000, Valence enregistre des taux de réussite en première année plus faibles qu'à Grenoble. Le constat est globalement le même pour la deuxième année, même si la différence est moins nette.

Selon les enseignants, il existe au moins deux raisons à ce décalage : l'origine sociale des étudiants et la plus grande sévérité des délibérations. Le site de Valence accueille un public défavorisé qui n'aurait pas la possibilité d'aller à Grenoble. Pour ce type de public, la proximité est déterminante, ce qui explique d'ailleurs que les bacheliers ardéchois soient relativement moins nombreux que les drômois. Une étude réalisée au sein du Centre Drôme-Ardèche de l'Université Joseph Fourier fait apparaître de nettes différences de recrutement en première année entre Valence et Grenoble. En 1999-2000, la part des enfants de cadres supérieurs frôle les 40 % à Grenoble, alors qu'elle n'est que de 25 % à Valence ; la part des enfants d'employés est de 20 % à Valence contre 5 % à Grenoble.

Les enseignants disent bien connaître leurs étudiants, qui ont ainsi moins de chance d'être "ratrappés" au bénéfice du doute. Aux dires des enseignants, le taux de réussite plus élevé à Grenoble inciterait certains Drômois et Ardéchois à choisir Grenoble. Les responsables du centre valentinois souhaiteraient la mise en place d'une sectorisation, à l'instar de ce qui existe pour les STAPS. Ils évaluent à une cinquantaine le nombre de d'étudiants qu'ils pourraient ainsi récupérer. L'université-mère n'est cependant pas favorable à une telle proposition. Les responsables valentinois du DEUG ST se sont penchés sur la question de la mesure de la réussite. Ils insistent notamment sur la réussite après le DEUG : 74 % des diplômés valentinois du DEUG auraient leur licence en un an.

La réussite en DEUG de Sciences économiques

Les taux de réussite en première année sont beaucoup plus faibles à Valence qu'à Grenoble : en 2000-2001, 64 % des présents aux examens ont réussi à Grenoble et seulement 40 % à Valence. Toutefois, le pourcentage des reçus à Valence progresse et l'écart entre les deux centres d'examen diminue. En deuxième année, il n'existe plus de différence systématique entre les deux villes et les taux de réussite ont même tendance à être plus élevés à Valence, comme en 2000-2001 où 93 % des présents aux examens ont réussi à Valence contre 81 % à Grenoble.

Les responsables de la filière valentinoise justifie la faiblesse des taux de réussite en première année par la provenance scolaire des étudiants : il s'agit d'un public d'un niveau plus faible qu'à Grenoble, de titulaires de bacs technologiques (27 % en première année) ou professionnels, qui n'auraient pas fait d'études à Grenoble et dont les chances de réussite dans cette filière sont traditionnellement très limitées.

Si l'antenne de Valence n'a pas adopté de méthodes pédagogiques particulières, le travail en petits groupes rend les contacts plus aisés ; en outre, la participation d'enseignants du secondaire facilite le passage entre le lycée et l'université. Il serait cependant intéressant d'étudier de plus près le parcours des bacheliers technologiques (STT) pour savoir si cette orientation est fructueuse.

La réussite en DEUG de Lettres modernes

Dans cette filière, les taux de réussite en première année sont un peu plus élevés à Valence qu'à Grenoble. Initialement plus faibles qu'à Grenoble en deuxième année, les taux de réussite se sont améliorés et dépassent désormais les performances grenobloises : en 2000-2001, 58 % des inscrits de première année réussissent à Valence contre 53 % à Grenoble ; en deuxième année, ces taux sont de 85 % à Valence et de 74 % à Grenoble. Il semblerait que les bons résultats à Valence aient incité quelques étudiants grenoblois à revenir à Valence. Les étudiants littéraires sont très nombreux à vouloir intégrer l'IUFM. Ainsi, en 2001, 60 % des étudiants de première année de DEUG et 42 % de ceux de deuxième année se destinent au professorat des écoles.

IV - CONCLUSION

La Drôme et l'Ardèche présentent un profil atypique dans une région comme la région Rhône-Alpes, qui cumule tous les indicateurs de performance économique. Moins pourvus que la moyenne régionale en cadres et en professions intermédiaires, la Drôme et l'Ardèche ont investi de façon très volontaire dans le développement universitaire depuis une dizaine d'années.

C'est le foisonnement des formations post-bac non universitaires et leur suprématie numérique qui frappent d'abord l'observateur. Poursuivre ses études dans une institution universitaire n'est pas le réflexe le plus fréquent des jeunes bacheliers de ces deux départements ; le post-bac non universitaire connaît une croissance incomparablement plus forte que les universités. Les effectifs universitaires progressent très peu et des rééquilibrages s'opèrent en faveur des formations professionnalisées. Il serait nécessaire de mettre en place une instance de régulation de l'ensemble des formations post-bac universitaires et non universitaires.

Cet affaiblissement relatif des effectifs universitaires, déclinaison locale d'un phénomène national, devra être pris en compte dans les décisions d'ouverture de licences dans le cadre du LMD. La nécessité de conforter le site, celle de renforcer sa dimension universitaire et d'enrayer le déclin des effectifs s'appuient en effet sur le constat d'une réussite : le premier objectif que s'étaient fixé les promoteurs du projet semble atteint et la démocratisation de l'accès à l'université, surtout dans le département de la Drôme, s'inscrit dans les faits. Les étudiants des antennes universitaires de Valence proviennent essentiellement de Drôme et d'Ardèche, ils sont issus de milieux plus modestes et plus souvent boursiers que leurs homologues grenoblois. L'ensemble juridique et économique accueille une proportion très significative de bacheliers technologiques et professionnels. Ces étudiants, plutôt satisfaits de leurs conditions d'études, réussissent plutôt moins bien que les Grenoblois en première année, retard qui se comble en partie si l'on considère les taux de réussite en deuxième année, voire leur devenir en licence. On peut s'interroger néanmoins sur les arguments employés pour justifier les performances moindres des étudiants valentinois à la fin de la première année : le profil culturel et social des étudiants ne nécessiterait-il pas à la fois un accompagnement pédagogique plus structuré (à travers notamment un dispositif de tutorat, une formation à l'utilisation de l'outil documentaire) et un accès amélioré à la bibliothèque universitaire ?



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

DÉLOCALISATIONS ET ADUDA : UN DISPOSITIF COMPLEXE

I - UNE STRUCTURE PARTENARIALE : L'ADUDA

1 - PARTENAIRES ET MISSIONS

La convention constitutive du GIP, datée du 24 août 1993, associe sept partenaires : le Département de la Drôme, le Département de l'Ardèche, la Ville de Valence, l'Université Joseph Fourier (Grenoble I), l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II), l'Université Stendhal (Grenoble III) et l'Institut national polytechnique de Grenoble. Le GIP a été créé par arrêté du 4 mars 1994 pour une durée de sept ans, et prorogé pour une nouvelle durée de sept années renouvelable par un arrêté du 5 juin 2001, avec des modifications mineures. La démarche de la communauté universitaire grenobloise de pilotage concerté et interuniversitaire d'un site délocalisé est demeurée tout à fait exceptionnelle. Il reste à savoir, au delà des principes, si la concertation correspond à une réalité dans la pratique.

Les missions du GIP s'inscrivent dans un principe clairement affiché par l'ensemble des partenaires : le centre universitaire, qui ne saurait devenir une université de plein exercice, doit permettre le développement de formations de qualité avec le soutien des universités grenobloises tout en assurant une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Dans cet esprit, trois grandes missions sont assignées au GIP : développer les formations sur le site de Valence et, de façon plus générale, en Drôme-Ardèche ; faire connaître et promouvoir le pôle universitaire ; améliorer la vie étudiante en gérant les services universitaires d'intérêt commun (sport et culture universitaire, médecine préventive, bibliothèque, orientation, apprentissage des langues pour non spécialistes, et tous autres projets susceptibles d'être proposés par les partenaires).

L'ADUDA est donc à la fois un organisme de mission et de gestion. Ses fonctions de gestion concernent l'organisation et la gestion "des moyens d'intérêt commun avec les différentes universités concernant les conditions d'accueil et l'accompagnement de la vie étudiante"¹⁵. Il s'agit essentiellement d'organiser les services inter-universitaires. L'ADUDA doit également contribuer à élaborer un plan de développement du pôle. À ce titre, elle "doit étudier les formes possibles d'évolution de l'offre de formations universitaires, favoriser la mise en place de filières communes à plusieurs universités et développer les conditions de mise en place de la recherche et de la formation permanente"¹⁵.

Lors de la constitution de l'ADUDA, les droits des membres constituants s'organisent à parts égales entre les universités et les collectivités territoriales :

Collectivités locales	50%	Universités	50%
<i>Conseil général de la Drôme</i>	20%	<i>Université Joseph Fourier</i>	12,5%
<i>Conseil général de l'Ardèche</i>	10%	<i>Université P. Mendès France</i>	12,5%
<i>Ville de Valence</i>	20%	<i>Université Stendhal</i>	12,5%
		<i>INPG</i>	12,5%

Les contributions des membres peuvent prendre trois formes : participation financière au budget annuel, mise à disposition de personnel, mise à disposition de matériels et aménagement de locaux. Toute autre contribution au fonctionnement de l'agence est possible et évaluée d'un commun accord au sein du GIP.

2 - LES INSTANCES

La participation des divers acteurs concernés par le développement universitaire en Drôme-Ardèche s'opère au sein de deux structures différentes dont la composition et la finalité varient : le Conseil d'administration et le Conseil d'orientation.

Le Conseil d'administration est composé de l'ensemble des membres du groupement (les représentants des collectivités locales et ceux des quatre universités grenobloises). Son président est de droit un universitaire et

¹⁵ Extrait de la convention constitutive du GIP

assume la fonction de président de l'ADUDA. Sa compétence recouvre les missions du GIP. Il adopte le programme annuel et les modalités financières.

Il se réunit en moyenne deux à trois fois par an et traite pour l'essentiel de questions budgétaires et financières (examen du compte financier, approbation du budget primitif et des décisions budgétaires modificatives, appel à projet de la Région) ainsi que de la gestion de l'agence et des services interuniversitaires.

Le Conseil d'orientation est composé de membres de droit et de membres désignés par le CA pour une période de trois années. En sont membres de droit : les membres fondateurs, les préfets d'Ardèche, de la Drôme et de Rhône-Alpes, le recteur de l'Académie de Grenoble, le directeur du CROUS, le conservateur de la médiathèque, les représentants des filières de formation présentes à Valence et de l'IUFM, des représentants du personnel et des étudiants, un représentant de la CCI. En sont membres désignés : neuf personnalités qualifiées dont au moins quatre représentants du secteur économique et un représentant de la formation continue. Le Conseil d'orientation a trois grandes missions : donner un avis sur le développement des formations, étudier les conditions d'accueil des étudiants à Valence, favoriser les rapports entre chercheurs et partenaires économiques, sociaux et culturels.

Le Conseil d'orientation, qui se réunit de façon très irrégulière (une fois en 1994, deux fois en 1995, une fois en 1996, et une fois en 2000), n'a pas siégé depuis décembre 2000, ce qu'il faut regretter.

L'organigramme de l'ADUDA est clairement défini par les statuts. Le président de l'agence est obligatoirement le président de la CAPU de Grenoble et change donc chaque année. Le directeur de l'agence, qui provient nécessairement des collectivités territoriales, est nommé pour trois ans renouvelables. Le directeur actuel a été reconduit dans ses fonctions en octobre 2001.

3 - LE BUDGET DE L'ADUDA

L'ADUDA est soumise aux règles de la comptabilité publique. Ses ressources sont limitées : le versement des droits étudiants perçus par les universités au titre des services interuniversitaires (la bibliothèque universitaire, la médecine préventive, le sport universitaire) ; la dotation de compensation boursière pour les étudiants exonérés de droits ; la subvention d'État pour la bibliothèque universitaire et la médecine préventive, également reversées par les universités.

L'ADUDA reçoit également des subventions d'État contractualisées pour des actions précises, comme l'amélioration de la mise en réseau ou des services aux étudiants. Elle bénéficie aussi de financements annuels des collectivités (Ville de Valence, Conseil général de la Drôme et Conseil général de l'Ardèche). Enfin, à ces budgets s'ajoutent des mises à disposition de personnels par l'État et les collectivités locales.

Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'agence

Financement ADUDA 1998-2002 (en €)	1998	1999	2000	2001	2002
Subvention État	60 979,61	76 224,51	76 224,51	76 224,51	76 224,51
Autres subventions État	68 888,66	46 477,28	36 918,27	45 068,96	0
Mise à disposition personnel - État/Université	149 400,04	149 400,04	149 400,04	149 400,04	149 400,04
Droits étudiants reversés/Université	125 547,86	123 556,88	129 008,46	131 060,42	184 819,13
Financements collectivités locales	107 558,88	107 558,88	107 539,06	107 539,06	107 539,06
Mise à disposition Personnel - collectivités locales	155 498	155 498	155 498	155 498	155 498
Total général	667 903,54	658 746,08	654 588,33	664 790,98	673 480,73
Contributions en %	1998	1999	2000	2001	2002
État	19,4	18,6	17,3	18,2	11,3
Personnel université/État	22,4	22,7	22,8	22,5	22,2
Droits étudiants	18,8	18,8	19,7	19,7	27,4
Collectivités locales	39,4	39,9	40,2	39,6	39,1
Total	100	100	100	100	100

Source : rapport d'évaluation interne de l'ADUDA

Les collectivités locales participent à hauteur de 40 % au fonctionnement de l'agence, que ce soit par des subventions directes ou par la mise à disposition de personnel. L'équilibre présenté ici dépend également des subventions de l'État ainsi que de l'évolution des effectifs étudiants. La contribution des universités se limite au versement des droits de ces étudiants et à la mise à disposition de personnels, essentiellement au titre des services interuniversitaires.

Inscrites dans les programmes de construction des CPER et d'Université 2000, les dépenses d'investissement sont assumées par l'État, la Région Rhône-Alpes et les collectivités locales (Ville de Valence, Conseil général de la Drôme et Conseil général de l'Ardèche). Dans ce contexte, de toute évidence, la Région appuie le développement du pôle universitaire de Valence. Si elle s'est rapidement retirée du GIP, elle traite avec les universités. Par ailleurs, l'ADUDA adresse ses demandes directement à la Région.

Ainsi, en près de dix années, l'ADUDA a mis en place un certain nombre d'actions pour accueillir et prendre en charge les nouvelles populations étudiantes, et leur offrir un environnement de qualité, conformément à ses missions. Le budget de l'ADUDA oscille autour de 660 000 €, ce qui ramène ces dépenses à un montant moyen légèrement supérieur à 210 € par étudiant et par an. Ces sommes sont loin d'être négligeables et traduisent un effort appréciable et louable des différents partenaires du GIP pour assurer sur le site de Valence des services interuniversitaires. Cette situation est loin d'être identique dans de nombreuses antennes universitaires françaises.

4 - LE GIP : UNE FORMULE JURIDIQUE ADAPTÉE MAIS UN CONTENU OPÉRATIONNEL TROP LIMITÉ

De l'avis des partenaires de l'ADUDA, le groupement d'intérêt public semble être une formule juridique adaptée. Elle présente plusieurs avantages : elle facilite une collaboration entre les universités pour assurer des activités interuniversitaires communes sur le site ; elle respecte scrupuleusement l'autonomie pédagogique et politique des universités.

On peut cependant formuler plusieurs observations : la rotation annuelle de la présidence du pôle entre les divers présidents de la CAPU est discutable. Une durée plus longue du mandat présidentiel permettrait au GIP de mieux travailler et aux collectivités locales de ne pas changer constamment d'interlocuteur.

Par ailleurs, il semble manquer au sein de l'agence un lieu pour penser le développement du site. Cette réflexion se fait de manière informelle, ce qui n'est pas suffisant. Le Conseil d'orientation pourrait en être l'instrument, mais il s'est peu réuni et, compte tenu de sa composition, il ne se présente pas comme l'espace de réflexion et de prospective le plus approprié. Il serait intéressant de mettre en place une commission de prospective à l'intérieur du Conseil d'orientation.

Les universités soulignent généralement les bonnes relations de travail et de coopération qu'elles entretiennent avec les collectivités locales. Les collectivités apprécient aussi l'existence du GIP. Cette évaluation positive justifie en quelque sorte la formule choisie. Toutefois, les avis sont plus mitigés sur le fonctionnement du partenariat et, au-delà, sur le devenir du pôle.

II - L'ORGANISATION DES SERVICES INTERUNIVERSITAIRES : ENTRE INNOVATION ET COMPLEXITÉ

Les services aux étudiants constituent l'une des fonctions essentielles de l'ADUDA : proposer et gérer les moyens d'intérêt commun concernant les modalités d'accueil des étudiants et l'accompagnement de la vie étudiante. Il ne s'agit pas ici de juger de la qualité des services rendus à l'étudiant (cf. infra), mais d'apprécier les modes d'organisation et de pilotage mis en œuvre pour assurer ces prestations dans le cadre de l'antenne de Valence.

L'ADUDA propose cinq services :

- la médiathèque publique et universitaire ;
- l'Espace Santé Jeunes ;
- le CIO SUP', qui assure l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants ;
- le service informatique et réseaux ;
- le SIUAPS.

La santé, le sport, l'informatique et la documentation relèvent parallèlement de la tutelle d'un service interuniversitaire grenoblois.

L'analyse met en évidence deux catégories de services.

Le SIUAPS et le service informatique et réseaux se présentent comme des déclinaisons valentinoises des services interuniversitaires grenoblois dont ils dépendent directement. Pour leurs moyens de fonctionnement, ils relèvent de l'ADUDA, mais cette dépendance est de nature plus fonctionnelle que politique. Ce sont des services interuniversitaires classiques délocalisés.

En revanche, les choix qui ont présidé à l'organisation de la documentation, de la médecine universitaire, ou encore de l'information et de l'orientation contraignent ces services à fonctionner au sein de structures dont les logiques ne sont pas prioritairement universitaires, ce qui pèse sur le pilotage et l'orientation des activités. L'insertion locale des services aux étudiants au sein de structures établies ne se fait parfois pas sans mal (cf. infra).

1 - LES SERVICES INTERUNIVERSITAIRES GRENOBLOIS DÉLOCALISÉS

Le sport

Le SIUAPS de Valence est une antenne du SIUAPS de Grenoble. L'activité du service interuniversitaire sportif de Valence fonctionne donc sur le modèle de Grenoble, sans effectifs ni moyens comparables toutefois. Le responsable de l'antenne de Valence, qui est le seul personnel affecté au service, relève de l'autorité du directeur du SIUAPS grenoblois, rattachement à la fois administratif et pédagogique. En revanche, les moyens et le budget du service de Valence dépendent de l'ADUDA en tant qu'ordonnateur délégué.

Les réseaux et systèmes informatiques

Le réseau local interuniversitaire, qui assure les liaisons NTIC et informatiques pour les six sites du centre universitaire valentinois, est rattaché au Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble (CICG) ; l'organisation valentinoise est une déclinaison du réseau interuniversitaire grenoblois. Le responsable de l'antenne valentinoise du CICG assiste régulièrement aux réunions du CICG à Grenoble. C'est donc un modèle très clair d'organisation où le système de réseau local se situe non seulement à un niveau interuniversitaire, mais aussi à un niveau supra-universitaire pour des raisons techniques. À partir de ce schéma, chaque site de Valence développe sa propre politique. Le responsable du CICG de Valence réunit régulièrement les responsables des sites informatiques valentinois, apparaissant comme un interlocuteur commun à l'ensemble des structures pédagogiques et des services interuniversitaires. Le CICG de Valence développe à l'égard des étudiants une politique d'égalité de traitement entre valentinois et grenoblois. En fonction de clefs de répartition spécifiques, le financement du réseau local repose à la fois sur le CICG, les universités et l'ADUDA, qui soutient depuis l'origine la politique d'informatisation.

2 - DES FORMULES SPÉCIFIQUES

La documentation

L'accroissement de l'offre de formations universitaires à Valence a nécessité que l'on réfléchisse à un accompagnement documentaire structuré. S'est alors posée la question du choix d'infrastructure. Fallait-il une bibliothèque universitaire propre ou bien était-il possible de s'appuyer sur les structures locales existantes ? Les partenaires locaux, élus et universitaires, dans un double souci d'intégration des fonctions universitaires dans la ville et d'économies d'échelle, ont opté pour l'intégration de la documentation universitaire au sein de la médiathèque municipale existante. En effet, en 1992, la médiathèque est devenue aussi bibliothèque universitaire et accueille, depuis lors, les usagers de la lecture publique et les étudiants. Cette formule originale conduit à une mixité au sein d'un même espace : la médiathèque publique et universitaire.

La bibliothèque universitaire de Valence est une composante du SICD2 de Grenoble. En tant qu'unité fonctionnelle du SICD2 de Grenoble, la bibliothèque universitaire de Valence conserve la totale responsabilité scientifique de la politique documentaire sous l'autorité du conservateur universitaire et du directeur du SICD de Grenoble. L'ADUDA, gestionnaire de ce service, est chargée de la coordination documentaire, des actions d'animation liées à ce service, de la gestion des commandes d'ouvrages, du contrôle et de la gestion financière de l'ensemble des moyens inscrits et mobilisés à cet effet.

La médecine préventive

Créé en 1993 et installé dans l'Espace Santé Jeunes, le service de médecine universitaire présente également une organisation assez inédite. En effet, l'université et le centre de santé interuniversitaire de Grenoble délèguent à la direction Hygiène Santé Environnement de la Ville de Valence la mise en œuvre de la médecine préventive et de la promotion de la santé pour les étudiants de Valence. Dans un même lieu, le service est ouvert aux étudiants du pôle universitaire et aux jeunes en recherche d'emploi. Le service Espace Santé Jeunes se propose donc de répondre aux besoins sanitaires (au sens le plus large) de deux populations aux préoccupations et aux modes de vie différents. Cette mixité permet d'ouvrir les frontières habituelles entre étudiants et jeunes demandeurs d'emploi. Elle autorise également des initiatives plus larges de prévention en matière de santé.

Les personnels de ce service relèvent d'une double tutelle : celle du centre de santé universitaire grenoblois et celle de la Ville de Valence au travers de son service Hygiène Santé Environnement, qui gère l'Espace Santé Jeunes. Par ailleurs, il existe une convention particulière avec l'ADUDA.

Ainsi, pour prendre en charge la santé des étudiants, les responsables de l'enseignement supérieur universitaire valentinois ont fait un choix particulier. Cette initiative, très originale, couvre-t-elle les besoins spécifiques de la population étudiante (cf. infra) ? On verra que le choix de mixité des publics et de mutualisation des équipements n'est pas sans poser quelques problèmes.

L'accueil, l'information et l'orientation

Créé par l'ADUDA en 1996, le CIO SUP' est la structure d'information et d'orientation des étudiants valentinois. Il s'agit, là encore, d'un montage original dans la mesure où il associe une dimension universitaire à un service traditionnellement tourné vers l'enseignement secondaire, le Centre d'information et d'orientation, structure à statut départemental, gérée à la fois à la fois aux niveaux départemental et national. Hébergé dans les locaux du CIO, le CIO SUP' est financé par l'ADUDA, qui pourvoit à son fonctionnement : l'encadrement est assuré par une documentaliste contractuelle, dont le poste gagé, rattaché pour ordre à l'Université Pierre Mendès France, est remboursé à l'université par l'ADUDA. Cette formule a deux conséquences au moins : la mixité des publics et un positionnement institutionnel flou de la structure. Contrairement aux autres services, le CIO SUP'n'a pas de lien de dépendance à l'égard d'une structure interuniversitaire mère, chaque université grenobloise ayant son propre service. Le CIO SUP', qui est plutôt demandeur d'échanges avec les services grenoblois, peine à trouver sa place. Il éprouve aussi des difficultés à établir des liens pérennes avec les formations présentes sur le site. L'ADUDA apparaît clairement comme l'interlocuteur privilégié.

3 - CONCLUSION

L'ADUDA a en charge l'accueil et l'accompagnement de la vie étudiante. Sa fonction de gestion concerne donc essentiellement les services interuniversitaires, fonction globalement bien assumée. Si l'ADUDA semble jouer son rôle dans l'animation des cinq services qu'elle soutient, il n'en demeure pas moins que ces services, qui relèvent à la fois de l'ADUDA, d'un service grenoblois (dans quatre cas sur cinq), ou parfois encore d'une tutelle municipale ou rectoriale, sont placés dans un emmêlement complexe de relations et de dépendances qui ne facilite pas leur pilotage. On peut regretter aussi qu'aucune instance de coordination ne réunisse ces services, excepté le Conseil d'orientation dont les séances sont bien rares.

III - LES UNIVERSITÉS GRENOBLOISES À VALENCE : UNE PRÉSENCE ÉCLATÉE

Malgré l'existence d'une structure institutionnelle unique, la CAPU, le schéma d'organisation de la présence valentinoise des universités grenobloises apparaît pour le moins complexe et peu harmonisé. En effet, chaque établissement a adopté un mode d'organisation politique, administrative et budgétaire spécifique. Cette spécificité ne saurait poser de problèmes juridiques particuliers, mais elle contribue à rendre plus complexe la présence universitaire sur le site de Valence.

L'IUT et l'ESISAR bénéficient de la marge d'autonomie prévue par les textes. Leur statut d'école ou d'institut confère à ces deux entités à la fois une organisation claire et une relative liberté de fonctionnement. En revanche, les antennes universitaires ont une autonomie très variable.

Le Centre Drôme-Ardèche (CDA) de l'Université Joseph Fourier, qui a un statut de composante, est dans un lien de forte dépendance politique et fonctionnelle à l'égard des UFR disciplinaires et vis-à-vis de l'Université Joseph Fourier : ainsi, l'autonomie du Centre Drôme-Ardèche est très encadrée. L'éloignement, la multiplicité des tâches et des interlocuteurs, la situation particulière du centre au sein de l'université peuvent rendre cette situation complexe et pesante ; les responsables du centre regrettent notamment que le CDA soit doté de droits inférieurs aux autres composantes de même statut.

L'organisation des formations de droit et d'économie délocalisées de l'Université Pierre Mendès France doit être rapportée au mode de gouvernement de cette université, qui repose sur une fédération d'UFR. Les deux UFR concernées pilotent donc directement de Grenoble leurs antennes valentinoises. Celles-ci n'ont juridiquement aucun statut particulier : ni UFR, ni département. Leur autonomie, seulement fonctionnelle, est pour le moins limitée.

Le Centre Stendhal de Valence, qui n'a pas le statut de composante, est de fait dans une situation intermédiaire : dotée d'un directeur nommé et d'une petite structure administrative, il a une existence locale, qui n'est pas le simple prolongement territorial de la structure grenobloise.

En résumé, les antennes se trouvent dans une situation de grande dépendance à l'égard des universités-mères et des UFR de rattachement des formations délocalisées. Les observations conduites sur les formes d'organisation de chacune des antennes témoignent de relations plutôt verticales et cloisonnées. On remarquera aussi qu'aucune relation directe entre les diverses composantes universitaires n'est prévue en dehors des contacts noués lors des conseils convoqués dans le cadre de l'ADUDA.

Dès lors, on ne s'étonnera pas de la faible transversalité existant entre les différents sites et institutions, phénomène fréquent dans les universités de plein exercice. Il ne fait pas de doute cependant que, sur un site de cette dimension, un fonctionnement aussi cloisonné ne peut qu'être préjudiciable à la dynamique et à la cohérence de l'ensemble : comment concevoir sans échange d'information réciproque et sans échange institutionnalisé, les réorientations entre filières, la pluridisciplinarité, la création de formations communes ?

IV - LES RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES DU GIP : DES LOGIQUES DIFFICILES À CONCILIER

1 - LES RELATIONS ENTRE UNIVERSITÉS ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Si la formule du GIP semble recueillir l'approbation de tout le monde, les relations entre les partenaires n'en sont pas pour autant aussi faciles.

Les relations entre les universités et les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche apparaissent sereines, sans doute parce que ces partenaires préfèrent accompagner les demandes des universités plutôt que mettre l'accent sur leurs propres logiques de développement. Les élus départementaux, qui s'inscrivent toujours

dans le système très partenarial qui a présidé à la création du GIP ont conscience de la confrontation, au sein du GIP et dans les relations bilatérales avec les universités, de deux approches difficiles à concilier : celle du monde universitaire et celle du monde politique.

Ainsi, les universités déplorent les choix faits antérieurement, notamment en matière de documentation ou de restauration étudiante, laissant entendre parfois que la Ville se situe dans une logique globale d'aménagement urbain qui prend peu en compte la problématique du développement universitaire, ce dont témoignent les modalités de mutualisation de certains équipements, le choix systématique de mixité des publics, l'offre défaillante de lieux de vie et de culture adaptés à une population étudiante, ou encore une tendance à privilégier l'intervention privée.

En revanche, les responsables municipaux dressent un bilan très satisfaisant du développement universitaire à Valence et manifestent une volonté politique forte en la matière. Ils ne comprennent pas pourquoi les universités s'opposent à la mise en place des structures originales proposées par la Ville. Ainsi en est-il de la construction du nouveau bâtiment de sport. Envisagé à la fois pour les enseignements de STAPS et pour le SIUAPS, cet équipement, inscrit dans le CPER 2000-2006, a fait l'objet de négociations difficiles avec la municipalité. Dans la mesure où la Région lui a laissé la maîtrise d'ouvrage, la Ville a eu tendance à privilégier une logique de mixité et de réduction des coûts. On est donc passé d'un projet universitaire à un projet municipal, avec la réhabilitation d'un centre sportif du centre-ville. En affirmant la volonté municipale que la réponse aux besoins des étudiants soit compatible avec une utilisation optimisée des deniers publics, les élus entendent défendre leur propre manière de penser globalement le développement universitaire dans la ville. On ne sera donc pas étonné que les universités, attachées à une conception universitaire du développement, s'opposent à ces logiques politiques.

Ces exemples mettent en évidence des référentiels divergents quant à la conception du développement universitaire de Valence. Elle montre la nécessité d'un dialogue approfondi et constant entre le président de l'ADUDA et les collectivités pour parvenir à des compromis acceptables par les deux parties.

2 - L'OBLIGATION D'UN PILOTAGE PLUS PARTAGÉ

L'opposition entre les partenaires et les conflits de référentiels qu'ils révèlent amènent à considérer l'urgence d'une évolution du pilotage partenarial du site. En effet, on entre dans une nouvelle phase de la politique de développement universitaire de Valence, où les étudiants deviennent plus rares alors que la création du pôle s'est faite dans un contexte d'expansion démographique universitaire.

Pour autant, les universités, bien que soucieuse de leur budget, ne remettent pas en cause leur présence à Valence, qui assure une triple fonction : démocratiser l'accès à l'université par un enseignement supérieur de proximité ; conforter et contrôler leur zone d'attraction ; soutenir les porteurs de projets de formation expérimentaux. De leur côté, les acteurs locaux, soucieux du développement du pôle valentinois, entendent être considérés comme des partenaires à part entière et voir prise en compte leur conception de la contribution au développement universitaire.

Ainsi, émerge un nouveau contexte qui exige une autre démarche partenariale. Il ne s'agit pas de remettre en cause le GIP, mais plutôt d'ouvrir de nouvelles relations en son sein. Il semble en effet nécessaire de renoncer au fonctionnement cloisonné au profit d'un pilotage concerté. C'est une mutation difficile, mais qui conditionne la pérennité du site valentinois.

3 - LA QUESTION DES SURCOÛTS COMME RÉVÉLATEUR DE TENSIONS ENTRE LES PARTENAIRES

Les origines et le contexte de la crise

La question des surcoûts est révélatrice du mode de pilotage du site universitaire et, de manière plus générale, des relations entre les universités grenobloises et les partenaires locaux engagés dans l'ADUDA, les collectivités territoriales de Valence, de la Drôme et de l'Ardèche. La crise entre les partenaires de l'ADUDA a pour origine le désengagement de l'État dans le soutien aux délocalisations de Valence et la réduction de la dotation accordée par

l'État à ce titre dans le cadre de la politique contractuelle : le ministère de tutelle s'est refusé à pérenniser un financement conçu pour accompagner la montée en puissance de l'antenne de Valence. Pour la période 2000-2002, l'État a réduit sa participation au développement des formations sur Valence à 0,11 M€ par an.

Privées de la compensation du coût représenté par leur présence à Valence, les universités grenobloises se sont trouvées dans une situation fragilisée et se sont donc retournées vers les collectivités locales. Par lettre du 6 décembre 2000, les universités, par l'intermédiaire du président de la CAPU de Grenoble, demandent aux collectivités territoriales une contribution annuelle de 4,91 M€ pour compenser la différence. À l'appui de cette demande, les universités évoquent le coût du fonctionnement pédagogique lié aux petits effectifs et aux déplacements. La justification tient dans un tableau récapitulatif très résumé de surcoûts non aléatoires, mais évalués par les universités avec précision "à partir des résultats observés au cours des années antérieures". Ce courrier, très direct, apparaît significatif, à maints égards, de l'état des relations entre l'université et les élus locaux, qui vont réagir vivement ; les tensions s'afficheront dès lors au grand jour.

Cette affaire n'est pas non plus sans lien avec la baisse des effectifs qui affecte les universités grenobloises depuis 1995. Le phénomène a conduit à prendre la mesure du coût de formations délocalisées et à faibles effectifs, au moment où les universités-mères connaissent une démographie déclinante.

Évolution comparée des effectifs étudiants universitaires de 1995 à 1999

	1995-1996		1999-2000		Variations en %	
	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble	Valence	Grenoble
Écoles d'ingénieurs	67	3 225	221	3 440	229,9	6,7
IUT	755	4 083	896	4 190	18,7	2,6
Autres formations universitaires	2 049	39 030	2 042	35 027	-0,3	-10,3
Université toutes formations	2 871	46 338	3 159	42 657	10	-7,9

Dans cette affaire, à tort ou à raison, les responsables locaux ont reproché aux universités grenobloises de les considérer essentiellement comme des bailleurs de fonds. Les menaces de fermetures de formations, très mal vécues par les élus locaux, ont gâché les relations deux années durant. La querelle des surcoûts a nui à la sérénité du pilotage du pôle universitaire.

Elle a cependant été également le révélateur d'un changement nécessaire dans les relations entre les partenaires. En effet, autant que le principe, c'est la méthode qui a été mal ressentie par les partenaires. En effet, les collectivités n'étaient pas nécessairement opposées à assumer certaines dépenses pour assurer la présence des universités à Valence. Mais la diversité même d'appréciation, par les universités, de la notion et de la nature des surcoûts est une réalité que le conflit avec les collectivités locales a pu masquer. Il ne fait pas de doute qu'au-delà d'une incontestable réalité comptable (la même formation coûte plus cher dans une petite structure éloignée que dans une grande et, *a fortiori*, quand la petite dépend de la grande et doit garder des relations avec elle), l'argument des surcoûts a été aussi un moyen de pression.

La notion de surcoût : entre réalité comptable et argument de négociation

On analysera ici la façon dont les universités conçoivent et calculent le surcoût des formations délocalisées à Valence à travers les documents fournis à la demande du CNE.

Malgré leur appartenance à deux universités différentes, les manières qu'ont l'IUT et l'ESISAR d'aborder le problème sont voisines. On voit clairement que l'éloignement génère des coûts spécifiques, mais que ces deux institutions les assimuent dans le cadre de leur stratégie de développement.

L'IUT évoque les déplacements vers Grenoble (9 100 € par an), les déplacements des intervenants extérieurs (2 200 € par an). Il mentionne une surcharge administrative qu'il évalue à 44 jours de travail par an. Les chercheurs

vont à leur frais à Grenoble pour les besoins de leur recherche, ce qui représenterait entre 14 400 et 31 200 € suivant le mode de transport (train ou voiture).

L'ESISAR évalue le coût des déplacements des personnels entre 13 902 et 16 219 €, et celui des intervenants extérieurs à 5 100 €, la charge représentée par les déplacements et les locations dues à des TP organisés à Grenoble à 5 300 €, et la rémunération des personnels qui travaillent pour la "cellule de construction" de l'ESISAR à 21 882 €. Un total estimé se monterait entre 46 184 et 48 501 €.

Le statut de composante du Centre Drôme-Ardèche de l'UJF offre des avantages très clairs en matière de fonctionnement et de perception externe. Des documents qui ont été fournis, il ressort un surcoût de 136 600 € par an en frais de fonctionnement : 103 000 € correspondent aux frais de déplacement des personnels, 2 300 € aux frais de déplacement des étudiants, qui doivent aller à Grenoble pour des TP pour lesquels les installations n'existent pas à Valence. Le CDA doit assumer aussi des frais de location d'installations pour la filière STAPS et de salles de TP pour les enseignements de l'IUP MeSSI, évalués à 26 000 €. On compte aussi 5 300 € de frais de communication spécifiques, charge que l'on peut admettre comme surcoût. La charge d'enseignement du DEUG ST, compte tenu de l'effondrement des effectifs, est presque entièrement à considérer en surcoût. Il en est de même des personnels IATOS liés à cet enseignement (secrétariat pédagogique ; personnel technique : TP d'informatique, chimie, physique). En revanche, il n'est pas question de la filière STAPS dont la démographie a été très différente.

Dans le document fourni par la faculté de Droit de l'UPMF, deux choses attirent l'attention dans la partie recette : la mention de 23 000 € de subvention de délocalisation du contrat quadriennal et 51 800 € de la Mairie de Valence au titre de la capacité en Droit. Le nombre d'étudiants inscrits en capacité étant de 39, la Ville de Valence attribue donc 13 28,21 € par étudiant pour cette formation. Le coût global en heures d'enseignement spécifiques de la capacité en Droit avoisinerait 18 445 €. Les coûts de fonctionnement mentionnés (hors locaux et hors heures d'enseignement dupliquées) sont les déplacements (28 740 €), les rémunérations (16 464 €) et les charges (7 775 €). Les dépenses de documentation figurent pour un surcoût de 3251,85 €. En matière de moyens d'enseignement, la faculté de Droit a, comme l'Université Stendhal, fait l'hypothèse de la prise en charge à Grenoble de tous les étudiants valentinois pour envisager le surcoût absolu. Le total représente 2 448 HETD, soit 96 733,11 € au coût de l'heure complémentaire.

Pour les sciences économiques, le seul document dont le CNE a pu disposer fait état d'un surcoût en heures d'enseignement de 1000 HETD. Le document a été remis lors de la rencontre avec le président et le secrétaire général de l'UPMF et l'on ne sait pas sur quelles bases le calcul a été fait. Les rencontres des responsables de l'UFR, tant à Valence qu'à Grenoble, n'ont pas permis d'avoir des informations plus précises. Il ne semble pas que les dépenses concernant Valence aient été vraiment isolées. La même source mentionne un surcoût de maintenance logistique de 90 271,92 € en 2001, mais sans explication.

L'Université Stendhal calcule ce qu'on pourrait appeler un surcoût absolu pour les heures d'enseignement : elle compare ce que serait la charge pédagogique si les étudiants étaient à Grenoble à celle qui est observée à Valence et l'évalue au coût de l'heure complémentaire. Il est évident que cette méthode ne tient pas compte - et c'est normal à ce stade - du fait que les étudiants ne seraient pas tous à Grenoble si Valence n'existe pas. De même que l'on n'envisage pas les conséquences qu'aurait pour l'université la perte de la totalité des étudiants valentinois. Si l'on admet le mode de calcul (élaboré en 2000 et réactualisé en 2001), les étudiants valentinois induiraient 103 970,23 € (2 728 HETD) de coût supplémentaire en charge d'enseignement par rapport à ce qu'ils coûteraient en étant à Grenoble. Un poste semble difficilement contestable : celui des frais de déplacement (26 968,23 €).

Conclusion

Il est relativement difficile d'apprécier la réalité des surcoûts compte tenu de la diversité d'organisation entre les universités. La qualité du suivi n'est pas la même, les règles ne sont pas les mêmes : le degré d'autonomie des sites est variable, les règles différentes en matière de prise en charge des frais de déplacement (non pas, bien sûr,

sur le plan comptable, mais sur celui de l'opportunité). La notion de surcoût recouvre des réalités et des approches qui ne sont pas les mêmes d'un établissement à l'autre.

Les "surcoûts" les plus évidents sont les frais de déplacement et les heures d'enseignement rendues nécessaires par l'absence d'économies d'échelle. Cela ne donne pas pour autant une réponse à la question suivante : quelle institution doit prendre ces dépenses en charge ? Cela n'a pas de sens d'analyser ou de comparer un coût sans référence aux objectifs poursuivis : le fait que des jeunes qui, autrement, n'auraient pas poursuivi d'études juridiques puissent le faire ne justifie-t-il pas 6,65 € par an et par étudiant d'achats d'ouvrages supplémentaires ? Le fait de vouloir que les enseignants-chercheurs gardent un lien fort avec leur université est-il condamnable parce qu'il entraîne des coûts supplémentaires ? Il n'est pas légitime de raisonner seulement en termes de "surcoût". Il serait beaucoup plus pertinent de parler de coût spécifique d'un projet prenant en compte toutes les dimensions : pédagogie, recherche, infrastructure.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

ÊTRE ÉTUDIANT À
VALENCE : UNIVERSITÉ
OU ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ?

I - UNE PERCEPTION FLOUE DE L'UNIVERSITÉ

Les étudiants universitaires sont difficiles à distinguer des autres étudiants de Drôme-Ardèche : d'une part, dans les données chiffrées, fournies notamment par l'ADUDA, la notion d'étudiant est "à géométrie variable" et la terminologie équivoque, ce qui rend les analyses délicates ; d'autre part, les étudiants universitaires ne se définissent pas d'emblée comme tels et rien n'est fait pour leur permettre d'appréhender la dimension universitaire de leur situation.

La presse locale reflète ce manque total de visibilité. On pouvait lire, par exemple, dans le *Dauphiné Libéré* du 24 mars 2002 présentant le challenge étudiant organisé comme chaque année par l'Association des étudiants valentinois (AVE) : "Venus de toutes les universités de Drôme-Ardèche affiliées à l'AVE (elles sont une quinzaine au total), les challengers seront déguisés aux couleurs de leurs établissements." Si un journaliste peut écrire qu'il existe 15 universités en Drôme-Ardèche, comment supposer que la notion d'université ait un sens pour un étudiant ?

Cette absence de visibilité est confortée à la fois par la dimension très large de l'Association des étudiants valentinois (AVE), structure qui regroupe l'ensemble des étudiants du post-bac universitaire et non universitaire alors que les étudiants universitaires ne sont pas majoritaires dans l'ensemble du post-bac en Drôme-Ardèche ; par l'ambiguïté des missions de l'ADUDA en matière de promotion du pôle Drôme-Ardèche ; par l'absence de professionnels spécialistes de l'enseignement universitaire au sein du CIO Sup' ; enfin, par le choix de la mutualisation des équipements et de la mixité des publics des services d'accompagnement de la vie étudiante.

1 - L'AVE : UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE QUI FÉDÈRE LARGEMENT

L'activité associative joue un rôle extrêmement important sur le site, d'abord parce que l'AVE est un des très rares liens entre tous les étudiants, et ensuite parce qu'elle anime véritablement la vie étudiante.

L'AGEDA, Association générale des étudiants Drôme-Ardèche, plus connue sous le sigle d'AVE (Association des étudiants valentinois), fédère les associations étudiantes présentes dans les établissements d'enseignement supérieur des deux départements. Crée en 1984, l'association rassemblait, en 2001-2002, 16 bureaux des élèves dont 6 regroupant des étudiants universitaires : l'AVI (Association des iutiens valentinois), le CEDE (Club des étudiants en droit et en économie), le CE ESISAR (Cercle des élèves de l'ESISAR), le CELLVA (Cercle des étudiants de lettres et de langues de Valence), l'ADSV (Association des DEUG scientifiques de Valence) et le BDE STAPS (bureau des élèves de STAPS).

L'AVE dispose d'un local prêté par le CROUS, rue Derodon, à proximité du restaurant universitaire et du bureau du SIUAPS. L'AVE est considérée comme représentative des étudiants et, à ce titre, dispose notamment de trois sièges au Conseil d'orientation de l'ADUDA. Compte tenu de la composition de l'association, rien ne s'opposerait, en principe, à ce que siègent à ce conseil des étudiants non universitaires.

Les membres actifs des associations étudiantes apparaissent, dans leur comportement et leurs centres d'intérêt, assez proches des lycéens, mais se réfèrent aussi au modèle d'organisation des grandes écoles. Les étudiants de l'ESISAR sont d'ailleurs très impliqués dans l'AVE, présidée par un étudiant de l'ESISAR plusieurs années de suite. Actuellement, le président de l'AVE est un étudiant de Grenoble III, et le trésorier un élève de l'ESISAR. Leurs revendications portent principalement sur l'amélioration des conditions matérielles en matière de restauration, de circulation et de sécurité. Tout au plus expriment-ils le souhait de pouvoir poursuivre plus longtemps leurs études à Valence. L'AVE paraît n'entretenir aucun lien avec les étudiants grenoblois, ni avec ceux d'autres universités : elle n'a pas de relations avec les syndicats étudiants, qui ne semblent pas avoir d'adhérents à Valence ; elle n'a pas non plus de liens avec la FAGE. On retiendra cependant que les membres de l'AVE reconnaissent spontanément le rôle intégrateur et formateur de leur engagement associatif, ce qui est très positif.

L'AVE assure la réalisation de l'*Agenda de l'étudiant*, qui tire à 3 500 exemplaires (9^e édition en 2002-2003), participe au forum des formations post-bac et contribue à la rédaction du *Guide de l'étudiant Drôme-Ardèche*.

Elle organise deux grandes manifestations : le gala étudiant, en novembre, et le challenge étudiant. Elle soutient aussi diverses opérations à caractère culturel ou caritatif.

2 - LE RÔLE AMBIGU DE L'ADUDA

L'ADUDA assure le développement de l'ensemble de l'enseignement supérieur, et non celui du seul enseignement universitaire. Elle organise le forum des formations post-bac en Drôme-Ardèche, qui se déroule dans les locaux de l'IUT. Toutes les formations supérieures publiques y sont représentées et les stands des formations sont regroupés en trois grands secteurs (sciences, sciences sociales, sciences humaines), au sein desquels les formations universitaires ne sont pas clairement distinguées. L'ADUDA publie parallèlement un Guide des formations universitaires Drôme-Ardèche, fort bien fait et distribué aux lycéens lors de cette manifestation, ainsi qu'aux CIO de Drôme-Ardèche et aux universités elles-mêmes. Ce double exemple illustre l'ambiguïté des missions de l'ADUDA en matière de promotion : doit-elle promouvoir l'enseignement universitaire ou l'enseignement supérieur ? Cette ambiguïté est constante dans toutes les présentations des missions de l'ADUDA. Ainsi, l'article 1er de la convention constitutive du GIP la dénomme-t-il "Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche", alors que l'article 2 indique qu'"elle a pour objet le développement de l'enseignement supérieur en Drôme-Ardèche, et notamment sur le pôle valentinois."

Si le développement de l'enseignement supérieur est la priorité des collectivités locales, on peut penser que les universités sont, elles, intéressées par le développement de l'enseignement universitaire. Il ne faut pas se cacher qu'il existe une concurrence entre les formations universitaires et les autres, concurrence qui se fait aux dépens des DEUG, les bacheliers préférant souvent les filières sélectives, dont les STS et les classes préparatoires. Cette concurrence sera plus forte encore si le nombre de bacheliers continue à se réduire.

L'ADUDA devrait mettre davantage l'accent sur la promotion des filières universitaires. Symboliquement, le forum des formations post-bac devrait leur ménager une place plus importante, en favorisant éventuellement leur regroupement. Son rôle devrait être de fournir aux universitaires valentinois un cadre commun pour promouvoir leurs formations.

3 - L'INFORMATION ET L'ORIENTATION : UNE NÉCESSITÉ DIVERSEMENT PRISE EN COMPTE

Le CIO SUP' correspond à un élargissement des missions du CIO. Comme son nom l'indique, il a pour champ l'ensemble des formations supérieures. Le personnel, qui est aussi celui du CIO, est *a priori* mieux informé sur les poursuites d'études dans les lycées (STS, classes préparatoires) que sur les formations universitaires, dont il peine à percevoir les spécificités. Il n'y a d'ailleurs pas de conseiller d'orientation spécialiste des formations supérieures. L'accent mis sur la diversité des formations supérieures permet en principe une meilleure orientation des étudiants, à condition que puissent être mis en évidence les avantages des formations universitaires, notamment dans la poursuite d'études après un bac +2.

Chaque université agit en ordre dispersé et les degrés d'implication dans cette mission d'information et d'orientation sont variables. Les scientifiques sont de loin les plus sensibilisés à la question du recrutement et les plus engagés. Ils ont, depuis plusieurs années, des contacts avec tous les lycées de la Drôme et de l'Ardèche, et participent depuis longtemps à la journée des professeurs principaux, organisée à Grenoble par le rectorat. Les responsables locaux de l'Université Stendhal ont récemment pris conscience des enjeux : les actions de communication mises en place en 2001-2002 semblent déjà avoir porté leurs fruits. Si la réflexion paraît plus tardive en sciences économiques et surtout en droit, les deux antennes ont participé, conjointement avec le Centre Stendhal, à une première journée portes ouvertes au pôle Latour-Maubourg en 2002. Il reste cependant difficile de faire participer les juristes et les économistes au forum des formations post-bac.

Il serait souhaitable que des passerelles existent pour ceux qui, mal orientés en DEUG, désirent intégrer une classe de STS. Curieusement, cette procédure semble peu proposée : un tel module de réorientation a concerné 18 étudiants l'an dernier. Des passerelles existent en sens inverse : les DEUG récupèrent des étudiants qui avaient commencé en classes préparatoires, en IUT ou en STS.

4 - MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET MIXITÉ DES PUBLICS : LA DILUTION DE LA DIMENSION UNIVERSITAIRE

L'intégration des services interuniversitaires dans des structures existantes (médiathèque municipale, Espace Santé et CIO) traduit à l'origine un double souci : limiter la dépense publique en regroupant les moyens et intégrer les populations étudiantes dans la ville, ce qui a conduit à pratiquer une politique de mutualisation des équipements et de mixité des publics. Il est important de mesurer si le rassemblement de publics différents ne limite pas la participation étudiante.

Si l'on garde à l'esprit les travaux déjà réalisés sur la vie étudiante dans les antennes universitaires, la question de l'intégration des codes et pratiques spécifiquement étudiants constitue un enjeu important, afin d'éviter dans ces sites universitaires émergents la tendance à la "secondarisation". Dans cet esprit, la mixité des publics peut présenter un obstacle lorsqu'il s'agit d'aider ces jeunes à adopter des comportements spécifiquement étudiants, dont l'étude en bibliothèque et la pratique de la recherche documentaire constituent quelques-uns des exemples pertinents. Contrairement ce qui était attendu à l'origine, une certaine dilution de la dimension universitaire dans ces équipements mutualisés s'opère à Valence.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique interuniversitaire plus ambitieuse. Il conviendra à cet effet de s'interroger sur les effets de la mixité et de la mutualisation sur les pratiques et l'identité étudiantes, et d'envisager les évolutions nécessaires. Pour concevoir des services interuniversitaires mieux adaptés aux spécificités universitaires, il faudra mettre en œuvre des formes de pilotage plus concertées.

II - LES SERVICES À L'ÉTUDIANT : UNE ORGANISATION À AMÉLIORER

1 - L'OFFRE DOCUMENTAIRE

La médiathèque n'est pas fréquentée comme on pourrait l'espérer. "Seulement 58 % des étudiants valentinois fréquentent la BU contre 90 % à Grenoble et 70 % au niveau national, ce qui peut indiquer un dysfonctionnement"¹⁶. En effet, la médiathèque ne donne pas satisfaction aux utilisateurs qui lui font les principaux reproches suivants :

- située en centre-ville, elle n'est proche d'aucun des deux pôles d'enseignement, même si l'accès en est plus facile depuis le site de Latour-Maubourg ;
- elle est fermée le lundi et ouverte le samedi, ce qui ne convient pas aux étudiants ;
- les salles ne sont pas réservées aux étudiants et le silence n'est pas la règle.

Pour pallier ces inconvénients, des salles de documentation ont vu le jour dans les différentes composantes. On compte ainsi six centres de documentation : deux à Latour-Maubourg (lettres et droit) et quatre à Briffaut (sciences, STAPS, IUT, ESISAR). Mais se pose, bien sûr, la question du financement des fonds et du personnel. Le coût d'une telle organisation est élevé et ces centres ne peuvent combler les manques de la médiathèque : les ouvrages sont peu nombreux, les horaires d'ouverture réduits. La mise en réseau des centres avec la médiathèque permet toutefois une cohérence dans la constitution des fonds.

S'il est vrai que, dans de nombreuses villes universitaires, les étudiants fréquentent souvent aussi les bibliothèques municipales, le cas de Valence est tout à fait particulier dans la mesure où les fonds et les espaces de lecture sont ouverts de manière indifférenciée aux deux types de public, même si un conservateur provenant de l'université est chargé de gérer la partie universitaire. On peut considérer que la mixité des collections et des

¹⁶ Compte rendu du CA de l'ADUDA (28 mars 2002)

publics au sein de la médiathèque universitaire et municipale de Valence, qui a des aspects positifs dans la mesure où elle permet une réduction des coûts et une offre documentaire plus large, ne prend pas assez en compte l'usage spécifiquement étudiant et universitaire.

La Mairie de Valence souhaite que les universités participent au financement de la ré-informatisation de la médiathèque, opération fort coûteuse. Une expertise est demandée, notamment pour s'assurer que les crédits universitaires sont bien utilisés au profit des étudiants. Un nouveau conservateur universitaire, nommé en septembre 2002, a été chargé d'établir un diagnostic et de mener une réflexion d'ensemble de façon à rendre le meilleur service possible. Sans anticiper les conclusions de l'étude, il apparaît nécessaire qu'une partie de la médiathèque soit réservée à l'étude, et donc silencieuse.

Cette amélioration du service rendu par la médiathèque représente un enjeu important dans la réussite universitaire d'étudiants insuffisamment rompus à la pratique de la lecture et de la fréquentation des bibliothèques.

2 - L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

Les résidences universitaires

À sa création, en 1992, l'antenne du CROUS a repris la gestion de sept résidences gérées jusqu'alors par une association émanant du Conseil général de la Drôme. Parmi ces résidences, quatre étaient situées dans le quartier sensible de Valence-le-Haut. Ce choix reflétait la volonté de la mairie de favoriser la mixité sociale. Les étudiants ont déserté ces résidences et le CROUS a restitué trois d'entre elles, s'attirant ainsi la colère de la municipalité qui, elle, doit continuer à rembourser les dettes liées à ces constructions. Depuis lors, les relations entre le gestionnaire local du CROUS et la Ville de Valence sont très tendues.

Depuis que le CROUS gère les résidences étudiantes, la capacité en lits de l'antenne a baissé de moitié. Valence dispose donc de quatre résidences : Clacton-Tendring, qui compte 91 lits, est la dernière résidence ouverte dans le quartier de Valence-le-Haut ; peu appréciée des étudiants, elle est encore le théâtre d'incidents malgré l'existence d'un dispositif de surveillance. Son taux d'occupation en 2001 était de 69 %. La résidence Derodon offre 86 logements avec un taux d'occupation de 93 % en 2001, les Moulins, 62 logements avec un taux d'occupation de 97 % en 2001 et le Centre-ville, 7 logements avec un taux d'occupation de 73 % en 2001.

Les restaurants universitaires

Le CROUS gère deux restaurants universitaires : Derodon et La Ferme. Le restaurant universitaire Derodon est un restaurant universitaire classique où il est possible de faire des repas équilibrés et dont la qualité est reconnue. Comme il est assez éloigné des sites de Briffaut et de Latour-Maubourg, les étudiants s'y rendent principalement en voiture, ce qui pose des problèmes de stationnement. Il existe un bus entre Briffaut et Derodon, mais pas encore entre Latour-Maubourg et Derodon ; un projet de navette serait à l'étude. De fait, les étudiants de Latour-Maubourg ne fréquentent pas ce restaurant qui est beaucoup plus utilisé par les étudiants de Briffaut, et par les lycéens et étudiants du lycée le plus proche, Camille Vernet. La Ferme propose une restauration rapide (pâtes, frites, pizzas) sur le site de Briffaut. La structure paraît insuffisante. Les étudiants se plaignent du manque de variété, du temps d'attente, de la faiblesse du nombre de places assises et de la présence des lycéens voisins (le lycée Briffaut représente au total 45 % de la fréquentation). Une extension est prévue, sans qu'il soit question d'implanter sur le site Briffaut un restaurant universitaire qui pourrait concurrencer le restaurant Derodon. Il existe par ailleurs une très forte demande pour la création d'une structure de restauration à proximité de Latour-Maubourg, projet qui ne semble pas devoir déboucher dans un avenir proche.

3 - LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

L'Espace Santé Jeunes concerne les étudiants (universitaires ou non), les jeunes en recherche d'emploi et des personnes en formation, bénéficiaires du RMI ou dans une démarche d'insertion. Cet espace, situé rue Rossini, est relativement éloigné des sites d'enseignement universitaires.

Parmi les personnes ayant bénéficié d'une visite médicale en 2000, 25 % étaient des étudiants universitaires. Un tiers des consultations concerne la sexualité. Les consultations de médecine du sport intéressent au premier chef les étudiants de STAPS et de l'ESISAR. Les difficultés psychologiques et le mal être sont surtout repérés chez les étudiants en lettres, en langues et en sciences économiques. Les participants aux animations collectives en 2000 étaient étudiants universitaires pour 36 % d'entre eux. Les formations de secourisme sont particulièrement appréciées. Des réunions de travail sont organisées sur des thèmes particuliers comme la consommation de toxiques, le mal être, les abandons d'études, etc. et les représentants locaux des formations y participent. Le service travaille de façon plus particulière avec les étudiants du département TC sur des projets autour du thème de la santé, et avec les enseignants de LEA qui ont mis en place un module sur le projet professionnel. Le service entretient aussi des relations avec l'AVE pour des actions de prévention (sécurité routière, SIDA).

Le fonctionnement de ce centre ne semble pas générer de critiques et les étudiants apprécient qu'il soit ouvert à d'autres publics. Malgré une présentation lors des réunions de rentrée, il paraît cependant relativement mal connu des étudiants. Le caractère obligatoire de la visite médicale à l'entrée à l'université n'est pas observé, l'argument étant qu'une démarche volontaire est préférable. Toutefois, compte tenu des caractéristiques du public étudiant, du fait que ceux qui auraient le plus besoin de cette visite sont aussi ceux qui auront le plus de mal à avoir une démarche volontaire, il serait souhaitable de faire respecter le principe d'une visite obligatoire. Cela aurait l'avantage de mieux faire connaître ce service, susceptible d'aider beaucoup certains étudiants. Les particularités du public étudiant valentinois incitent aussi à recommander la pérennisation du poste d'assistante sociale géré par le CROUS.

4 - LE SPORT

L'antenne valentinoise du SIUAPS de Grenoble souhaite offrir le même service qu'à Grenoble. Son responsable met en place les activités les plus demandées par les étudiants. Un tiers d'entre eux est demandeur d'une activité sportive. L'activité physique et sportive peut être prise en compte dans les cursus selon des modalités variables et selon les formations.

Le bureau du SIUAPS est situé rue Derodon, à côté du restaurant universitaire et du local de l'AVE. Il n'existe pas encore d'équipement universitaire destiné à la pratique du sport ; on loue des créneaux horaires dans les installations sportives municipales.

5 - L'ABSENCE D'OFFRE CULTURELLE

Le pôle universitaire Drôme-Ardèche ne comporte aucun service en charge de l'animation culturelle. L'ADUDA soutient les conférences et les colloques, la Fête de la science. Elle aide aussi l'AVE ou des associations d'étudiants des établissements pour la réalisation de manifestations. Or, le caractère culturel des manifestations organisées par l'AVE ne relève pas toujours de l'évidence : il est regrettable de laisser à l'AVE la dimension culturelle de la vie étudiante à Valence. La création d'un service interuniversitaire d'action culturelle est hautement souhaitable, d'une part, parce que, compte tenu de leur milieu socio-économique, la plupart des étudiants valentinois n'ont pas nécessairement accès aux pratiques culturelles, d'autre part, parce que l'affirmation d'une dimension culturelle contribuerait à renforcer l'image universitaire du pôle. L'université est aussi un lieu d'échanges, de confrontation, de discussion, d'ouverture au monde. Il n'est pas inutile de le rappeler à Valence. On peut attendre au moins qu'une réflexion soit menée sur la mission culturelle des universités à Valence.

III - LES ÉTUDIANTS DANS LA VILLE : LE RISQUE DE LA BIPOLARISATION

Une grande partie des problèmes soulevés par l'organisation actuelle des services renvoie à des considérations spatiales. On évoque l'éloignement, les distances, l'éparpillement. En fait, on constate une nette tendance à la bipolarisation pour les lieux d'enseignement avec, d'une part, le pôle Briffaut, rue Barthélémy de Lafemas, et, d'autre part, le pôle Latour-Maubourg, avenue de Romans.

Les deux sites sont assez distants l'un de l'autre et aucun moyen de transport en commun ne les relie. Cette bipolarisation des lieux transcende les découpages universitaires. Des contacts existent au sein de chaque pôle alors que les contacts entre les pôles sont plus rares. L'accentuation de cette coupure n'est pas à encourager : il est essentiel d'éviter une bipolarisation des lieux de vie, même si cela correspond aux vœux des étudiants.

Les étudiants ont des conditions d'études qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles du lycée et ils semblent aspirer à retrouver, à proximité, des services organisés comme au lycée. Que la présence universitaire à Valence se traduise physiquement par l'image de deux gros lycées supplémentaires ne paraît pas souhaitable. Dans la mesure où la décision a été prise de ne pas regrouper l'ensemble en un seul campus, ne serait-il pas préférable d'assumer la dispersion ? Ceci impliquerait de la justifier en insistant, justement, sur ce qui différencie l'université du lycée, sur l'importance de l'ouverture aux autres et sur la ville. Pour rendre cette dispersion viable, il faudrait organiser en conséquence les transports en commun et les emplois du temps. L'inscription géographique de l'université dans la ville pourrait faire l'objet d'une réflexion.

IV - LA VIE ÉTUDIANTE : LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE QUI IMPLIQUE LES RESPONSABLES UNIVERSITAIRES LOCAUX

Les décisions concernant les services destinés aux étudiants sont, théoriquement, du ressort de l'ADUDA. Dans les faits, l'ADUDA ne paraît pas avoir un rôle moteur. Le Conseil d'orientation a, dans ses missions, l'étude des conditions d'accueil des étudiants, mais ce conseil se réunit très rarement, et une part minime des débats a trait à ce thème (pour déplorer d'ailleurs qu'on ne s'y intéresse pas assez !). Quant au Conseil d'administration, il n'aborde les aspects de la vie étudiante que sous l'angle des équipements.

Dès lors, la Ville de Valence apparaît dans le rôle de force de proposition, alors même que ses initiatives se heurtent, pour les raisons que nous avons évoquées, à l'opposition des universités : au moment du passage du Comité, c'était le cas sur le dossier de la ré-informatisation de la médiathèque, ou encore sur la construction de la halle des sports.

Pour donner plus de force à l'ADUDA, il conviendrait d'impliquer plus nettement les responsables locaux des universités grenobloises dans les décisions portant sur la vie étudiante en Drôme-Ardèche. Ceux-ci ont, à l'évidence, un rôle à jouer dans la création de relations transversales interuniversitaires qui manquent aujourd'hui. Il leur faut devenir une force de proposition et adopter une attitude commune sur les grands dossiers de la vie étudiante : l'information et l'orientation des étudiants, la documentation, la restauration, les liaisons entre les sites, etc.

V - CONCLUSION

La spécificité universitaire n'a pas encore été intégrée par des étudiants dont la structure associative fédère l'ensemble des associations de l'enseignement supérieur des deux départements. L'ADUDA, qui est une agence de développement universitaire aux termes de l'article 1 de la convention constitutive du GIP, assure le développement de l'enseignement supérieur aux termes de l'article 2 du même texte, en particulier dans le cadre d'un forum annuel où ne sont pas distinguées les formations universitaires. Les missions d'information et d'orientation, qui devraient permettre une meilleure identification des universités et de leur spécificité, sont diversement prises en compte et assumées par les universités, et laissées pour l'essentiel à l'initiative d'une structure qui procède du CIO. Il conviendra de renforcer les liens avec les lycées pour obtenir une meilleure orientation des bacheliers technologiques et professionnels, et faire mieux connaître en Ardèche les DEUG de l'UPMF et de l'Université Stendhal.

Derniers facteurs, et non les moindres, de cette faiblesse de l'image universitaire à Valence, la mutualisation des équipements d'accompagnement de la vie étudiante et la mixité des publics constituent un frein sérieux à l'émergence d'une culture universitaire. Certains de ces services sont tout simplement inadaptés à un usage

universitaire : c'est le cas de la médiathèque, qui concentre un feu nourri de critiques tant de la part des étudiants que des enseignants ; il faudra obtenir de la Ville de Valence qu'une partie de la médiathèque soit réservée à l'étude.

La qualité des services, inégale, pèche particulièrement du côté de la documentation, de la restauration et des équipements sportifs. L'animation culturelle est laissée à l'initiative des étudiants, alors que la création d'un service interuniversitaire dédié à la culture pourrait contribuer à promouvoir l'image universitaire du pôle en donnant un accès plus large aux pratiques culturelles.

Il sera nécessaire aussi de renforcer le soutien médical et social en incitant les étudiants à se rendre à la visite médicale, et conforter le service social du CROUS.

En outre, il est souhaitable de ne pas accentuer le partage bipolaire qui se dessine entre les sites Briffaut et Latour-Maubourg, et d'assumer la dispersion actuelle en organisant en conséquence les emplois du temps et les transports. Le CNE recommande de mener une réflexion sur l'inscription de l'université dans l'espace urbain.

Pour que la dimension universitaire soit affirmée à Valence, il faudra enfin que les responsables locaux des universités s'impliquent plus nettement dans les questions de vie étudiante, et que s'instaurent des relations transversales interuniversitaires qui favorisent l'émergence d'une force commune de proposition sur les grands dossiers de la vie étudiante.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Au terme de cette évaluation, on peut estimer que **le pôle de Valence, bien souvent cité comme l'exemple de la réussite d'une délocalisation universitaire, mérite pour l'essentiel sa réputation.** Ni siège d'une université de plein exercice, ni site universitaire au sein d'un réseau multipolaire, ni université thématique ou technologique, ni établissement public administratif comme Nîmes ou Albi, Valence demeure la plus grande antenne universitaire au sens donné à ce terme à la fin des années quatre-vingt. Considéré comme un pôle de développement universitaire dans le cadre du schéma Université 2000, le pôle valentinois présente encore toutes les caractéristiques d'un site émergent d'enseignement supérieur. La structure de ses composantes et de son offre de formation lui confère un niveau très satisfaisant, en regard de la situation de la plupart des autres sites délocalisés. Les promoteurs du projet valentinois, qui sont demeurés fidèles à leur choix initial de ne pas transformer les délocalisations en université de plein exercice, ont imaginé une structure de pilotage ambitieuse dont la pertinence et le caractère innovant ne se sont pas démentis au cours des années.

Pour autant, des difficultés existent : la baisse des effectifs qui affecte en priorité les formations généralistes, dupliquées des universités grenobloises, a remis en cause le *statu quo* à travers le différend qui a opposé universités et collectivités locales. L'affaire des surcoûts (terme au contenu sémantique très révélateur) a montré en quoi les universités pouvaient être amenées à considérer les formations dispensées à Valence comme une dispersion peu rentable de leurs moyens, en regard des évolutions démographiques à Valence comme à Grenoble, et compte tenu du désengagement contractuel de l'État à l'égard des délocalisations.

Le pôle universitaire a ainsi connu une première fêlure : au-delà des enjeux financiers, ce problème a mis aussi en lumière le défaut de réflexion prospective, l'insuffisante concertation entre partenaires à propos du devenir du site. L'on a observé par ailleurs que les tensions ne concernent pas seulement la prise en charge financière des coûts pédagogiques de l'antenne ; elles naissent aussi d'une conception divergente de l'identité et du développement universitaire, notamment dans la conception des outils d'accompagnement de la vie universitaire : documentation, restauration... Pour autant, ces choix de mutualisation des équipements et de mixité des publics, que la nouvelle municipalité de Valence a repris à son compte, n'ont pas été formellement remis en cause par les universités alors que l'identité étudiante à Valence est peu visible et que les formations post-bac non universitaires dominent, tant par leur nombre que par le mode de vie qu'elles impliquent.

Le débat n'a pas eu lieu alors que l'ADUDA, à travers ses instances, aurait dû constituer le lieu de négociation pour produire un projet mieux partagé. Il manque de toute évidence un espace et une tradition de débats sur des questions dont l'enjeu paraît déterminant pour le développement du pôle universitaire. Dès lors, les négociations s'opèrent de manière bilatérale entre les universités et chacun des partenaires financeurs, alors que les dossiers sur la vie étudiante et les services interuniversitaires devraient être traités de façon commune et transversale. C'est dans le cadre de l'ADUDA que des questions aussi importantes que la forme des services aux étudiants ou encore les relations avec le milieu économique local devraient être débattues.

L'ADUDA est reconnue comme un instrument utile, une interface efficace dans les relations interuniversitaires et dans les rapports avec les collectivités locales, un bon point d'appui aux services d'accompagnement de la vie universitaire ; elle est aussi, sans conteste, un lieu de discussion qui permet des échanges d'informations. En revanche, il est clair qu'elle a tendance à se cantonner à un rôle de gestion aux dépens de son autre mission : réfléchir aux questions de développement et engager une réflexion prospective. C'est pourtant une nécessité impérative au moment où le renversement démographique et la mise en place du LMD dans les universités posent le problème de la vocation du pôle de Valence, et celui des orientations à prendre pour assurer et conforter sa pérennité.

Si, dans une première phase, les universités de Grenoble ont souhaité mettre en place des formations dupliquées dans le respect des principes de l'égalité et de l'équité entre Grenoble et Valence, une politique de différenciation semble se dessiner, même si elle concerne encore très inégalement les composantes ou les universités. La mise en place de la réforme LMD constitue une occasion pour les universités de construire sur le site de Valence une autre offre de formation.

La démarche originale et pertinente adoptée par le pôle Drôme-Ardèche appelle, à l'évidence, la pérennisation du dispositif dans le cadre institutionnel du GIP qui fédère universités grenobloises et acteurs locaux autour du développement universitaire. Sa consolidation, qui ne peut que conforter la présence des universités grenobloises en Drôme-Ardèche, implique aussi un approfondissement du partenariat entre membres du GIP.

Ces considérations conduisent à formuler les recommandations suivantes :

CONCERNANT L'ADUDA

1 - Il convient de sortir de la gestion quotidienne du site pour privilégier une logique de pilotage et de gouvernance. Ce passage d'un partenariat de gestion à un partenariat de projet ne peut s'inscrire que dans un apprentissage progressif.

2 - L'ADUDA devra adopter un mode de pilotage qui implique les responsables universitaires locaux dans les réflexions et décisions relatives au fonctionnement du site, notamment celles portant sur la vie universitaire.

3 - Les différentes instances de réflexion et de pilotage de l'ADUDA doivent se réunir très régulièrement et jouer pleinement leur rôle d'orientation, de prospective et d'évaluation en menant un travail collectif de réflexion sur l'état et le devenir du site universitaire, et en construisant progressivement un projet universitaire partagé et fédératif .

4 - Il faut redonner son rôle au Conseil d'orientation, qui s'est trop peu réuni depuis sa création. La création de commissions spécifiques pourraient contribuer à redynamiser son action.

5 - Le mandat du président semble beaucoup trop court pour permettre de prendre la mesure de tous les dossiers et nouer un dialogue constructif avec les collectivités. Il conviendrait que le mandat, plus long, ne soit pas confié au président de la CAPU, mais plutôt à un vice-président, chargé de cette mission spécifique.

6 - l'ADUDA doit élargir son champ de réflexion dans plusieurs directions :

- . en établissant des rapports plus structurés avec le monde professionnel et les lycées ;
- . en amorçant une réflexion sur la géographie universitaire à Valence ;
- . en débattant, au sein de l'agence, des volets valentinois des projets quadriennaux des universités ;
- . en constituant un véritable centre de ressources et d'information qui permette une meilleure réflexion prospective.

7 - Il conviendra de mettre en relation l'ensemble des structures concernées par le développement universitaire de Valence.

CONCERNANT LES UNIVERSITÉS

À ce nouveau stade du processus partenarial, les établissements universitaires doivent repenser leur politique à Valence et leurs modes de participation.

1 - Pour les formations hors article 33, les présidents des universités doivent s'appuyer sur les équipes en place sur le site pour développer les contacts avec le milieu socio-économique local et pour élaborer des projets innovants, tant en formation initiale qu'en formation continue, même s'il appartient au Conseil d'administration de chaque université d'évaluer les projets et leur adéquation avec la politique et les moyens de l'établissement. On pourrait alors parler d'une "autonomie de proposition".

2 - Pour mieux assurer leur présence à Valence, les universités doivent veiller à être mieux identifiables, surtout l'UPMF dont plusieurs des composantes sont présentes dans la ville. La clarification et le renforcement de cette présence locale doivent permettre à l'université d'être un partenaire plus reconnu et plus actif.

3 - Si l'obligation de résidence des enseignants-chercheurs à Valence apparaît difficile à concilier avec la poursuite d'activités de recherche à Grenoble, la venue des enseignants fait bénéficier le site d'un flux permanent en provenance de Grenoble. À l'inverse, le renforcement de leur présence sur le site permettrait à l'université un investissement plus affirmé et mieux défini. Il est donc nécessaire, pour les établissements, de bien prendre conscience de ces contradictions pour redéfinir une politique à Valence.

4 - Les universités doivent apprendre à mieux se coordonner entre elles à Valence. La CAPU doit prévoir des réunions consacrées à Valence.

5 - Les universités grenobloises doivent mieux préciser leurs exigences quant à l'identité universitaire des actions menées au sein de l'ADUDA.

6 - Pour être en position de mieux négocier avec leurs partenaires, les universités doivent être en mesure d'individualiser les coûts des filières à travers une véritable comptabilité analytique. Il serait bon aussi qu'elles parviennent à harmoniser leurs modes de gestion à Valence. Il serait souhaitable qu'elles renoncent à une logique de subvention et d'abondement pour adopter une logique de management public.

CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales devront continuer à contribuer au développement universitaire en Drôme-Ardèche, à hauteur des besoins qui se révèlent. Si la Région Rhône-Alpes envisage de contractualiser avec les universités, il serait souhaitable qu'elle l'envisage également avec le GIP ADUDA sur des objectifs propres.

CONCERNANT LE CALCUL DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT

Le Ministère devra mieux prendre en compte les coûts des délocalisations dans le calcul de la dotation générale de fonctionnement.

CONCERNANT LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

1 - L'émergence d'une politique d'offre de formations spécialisées (y compris en formation continue diplômante à Valence) doit être encouragée et soutenue. Si ces formations devraient se prêter facilement à la mise en place du dispositif LMD, il est néanmoins nécessaire de stabiliser au préalable l'existant.

2 - La réflexion qui s'esquisse en matière de recherche pourrait donner lieu à l'organisation d'assises locales de la recherche, de façon à dégager un projet commun et les conditions de son suivi.

CONCERNANT LES ÉTUDIANTS

1 - L'ADUDA, l'AVE, les services destinés aux étudiants assurent, dans le cadre du pôle universitaire Drôme-Ardèche, une certaine transversalité, mais celle-ci n'est pas spécifiquement universitaire et concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur. Sans remettre en cause cette organisation, il s'agit d'affirmer plus fortement la dimension universitaire du site de Valence.

2 - Il est nécessaire d'accroître les liens avec les lycées pour obtenir une meilleure orientation des bacheliers et faire mieux connaître, en Ardèche, les DEUG de l'UPMF et ceux de l'Université Stendhal. Dans ce contexte, il convient de renforcer l'action des services d'information et d'orientation des universités.

3 - Il est souhaitable de renforcer le soutien médical et social en incitant les étudiants à se rendre à la visite médicale, et en confortant le service social du CROUS.

4 - La création d'un service interuniversitaire de l'animation culturelle devra être envisagée.

5 - L'ADUDA devra négocier avec la Ville de Valence pour qu'une partie de la médiathèque soit impérativement réservée à l'étude et au service proprement universitaire. Le Ministère devra également contribuer au financement de ce service.

CONCERNANT LA COHÉRENCE DU POST-BAC EN DRÔME-ARDÈCHE

Il est nécessaire de mettre en place, sous la présidence du recteur, un comité stratégique de suivi pour assurer la cohérence de l'ensemble des formations post-bac universitaires et non universitaires, dans le cadre de la politique académique.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

RÉPONSE
DE LA PRÉSIDENTE

Lise DUMASY,
Présidente de l'ADUDA,

à

**Monsieur Gilles BERTRAND
Président du CNE
43, rue de la Procession
75015 PARIS**

Saint Martin d'Hères, le 16 septembre 2003

N.Ref : LD/CJ n° 0059.03 PRE

Monsieur le Président,

L'ensemble des partenaires (universités grenobloises, collectivités) de l'Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche tient à souligner la qualité du travail fait par le CNE dans son évaluation du fonctionnement du site universitaire délocalisé de Valence (avec ses implantations drôme-ardéchoises en sus), dans le cadre du GIP ADUDA. La communication du pré-rapport et le riche débat qui a suivi, ont permis de faire émerger un certain nombre de constats et de propositions, d'analyses, souvent convergentes et parfois divergentes, sur la situation actuelle des antennes universitaires à Valence et en Drôme-Ardèche, leur avenir souhaité, la question de leur prise en charge, leur articulation avec le site de Grenoble, la gouvernance du site de Valence, le fonctionnement du GIP, et la collaboration entre universités et collectivités.

Le principe même d'une antenne universitaire à Valence n'a été remis en question par personne. Le CNE constate qu'il s'agit d'une expérience réussie, correspondant à des besoins sociaux (démocratisation de l'accès à l'université) et économiques (aménagement du territoire). Le nombre d'étudiants inscrits à Valence est globalement constant, même si des baisses peuvent être constatées dans certains secteurs, comme à Grenoble et dans toute la France. Les universités et les collectivités considèrent, comme les membres du CNE, que le statut d'antenne universitaire est satisfaisant, et qu'il n'y a pas lieu de favoriser l'évolution vers une université de plein exercice, qui ferait redondance avec les pôles universitaires déjà constitués dans l'Académie. En ce qui concerne la recherche, les universités grenobloises considèrent qu'elle doit se faire en articulation avec les équipes grenobloises existantes, avec cependant une exception celle de l'INP Grenoble qui soutient le développement de son école, l'ESISAR, par la création d'un laboratoire en symbiose forte avec les industries locales.

Les enseignements valentinois sont articulés aux cursus grenoblois - ce qui n'interdit évidemment pas une valorisation sur le site valentinois des recherches universitaires. D'autres exceptions pourraient bien sûr être faites pour la constitution d'ERT dans le cadre du développement d'un pôle technologique (autour de l'IUT et de l'IUP par exemple), ou pour le développement de centres en rapport très précis avec l'environnement drôme-ardéchois (cf le CERMOSEM ou le DESS développé à Lussas en collaboration avec l'association Ardèche-Images).

La structure du GIP paraît également satisfaisante à l'ensemble des partenaires, même si des améliorations doivent être apportées à son fonctionnement. Les collectivités souhaiteraient que se développe de manière plus continue une réflexion prospective, par le biais d'un Conseil d'orientation réuni plus régulièrement. Pourraient également être envisagés la création d'un bureau, de commissions spécialisées, l'allongement (à 3 ans) de la durée du mandat du président. Ces recommandations ont également été faites par le CNE, et les présidents d'université grenoblois sont dans l'ensemble d'accord avec ces propositions.

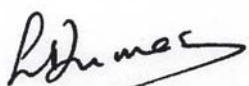
Le CNE a également souligné la nécessité d'un meilleur maillage transversal des relations sur le site de Valence. Tout en reconnaissant tout l'intérêt que peut présenter une meilleure coordination des responsables locaux du site (en particulier dans le domaine de la vie étudiante), les présidents soulignent néanmoins que la relation de chaque partie de l'antenne avec son université de rattachement reste primordiale, et que la CAPU, et bien sûr l'ADUDA, (aux Conseils de laquelle sont conviés tous les responsables locaux) sont et doivent rester les organes de gouvernance du site.

Le CNE remarque aussi qu'une meilleure identification des universités sur le site serait souhaitable. Leur image est en effet un peu brouillée par la pratique d'équipements et de services mutualisés, soit avec un public beaucoup plus large (médiathèque, espace santé jeunes, installations sportives), soit avec le post-bac non universitaire (CIO Sup, Forum des formations post-bac). Tout en reconnaissant l'intérêt de ces mutualisations à laquelle les collectivités territoriales sont très attachées, les universités souhaitent que les identités universitaires au sein de ces structures soient clairement identifiées, et les besoins spécifiques des étudiants respectés. L'idée, suggérée par le CNE, de la tenue d'un comité stratégique de suivi des formations post-bac universitaires et non universitaires, sous la présidence de la Rectrice, reçoit l'adhésion de l'ensemble des membres du GIP et pourra être mise en œuvre prochainement.

Toutefois, pour un développement ultérieur harmonieux de la délocalisation universitaire de Valence, le problème des coûts spécifiques induits par une telle délocalisation ne saurait être esquivé. Les délocalisations induisent toujours pour les universités des coûts spécifiques (entretien des structures, personnels enseignants et IATOS induits par la délocalisation, frais de déplacement pour permettre la liaison avec le siège de l'université de rattachement, duplication nécessaire d'un certain nombre d'équipements et de services).

Ces coûts ne sont pas entièrement couverts par la dotation annuelle globale des universités. Ils avaient été significativement pris en considération dans un premier temps par une dotation spécifique incluse dans les contrats quadriennaux qui n'a pas été renouvelée. Le CNE souligne que le Ministère devra mieux prendre en compte les coûts des délocalisations dans le calcul de la dotation générale de fonctionnement (puisque l'il s'agit d'un fonctionnement récurrent). Les universités ne peuvent qu'approuver cette analyse, de même qu'elles souhaitent de la part des collectivités, qui se sont déjà investies dans le développement du pôle universitaire, un renforcement de ces investissements, dans tout ce qui concerne la vie étudiante (sport, culture, documentation, logement, restauration, orientation et insertion professionnelle, ...). Le renforcement et le rayonnement de la présence universitaire à Valence sont à ce prix.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.



Lise DUMASY,
Présidente de l'Université Stendhal.



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986
L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987
L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988
L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990
L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991
L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993
L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994
L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996
L'université de La Rochelle*, 1997
L'université de technologie de Troyes*, 1998
L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

- L'École française de Rome, 1986
- L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
- L'École normale supérieure, 1990
- L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
- L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
- L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
- L'École française d'Athènes, 1991
- L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
- L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
- L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
- L'École des Chartes, 1992
- L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
- L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
- L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
- Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
- Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
- Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
- L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
- L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
- L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
- L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
- L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
- L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
- Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
- L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
- L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
- L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
- L'École centrale de Lyon*, 1996
- L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
- Le Palais de la découverte*, 1997
- La Casa de Velázquez*, 1997
- L'École française d'Athènes*, 1997
- L'École française de Rome*, 1997
- L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
- L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
- L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
- L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
- L'École nationale de formation agronomique*, 1999
- L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
- L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999
- L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
- L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
- L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
- L'École supérieure du bois, 2000
- L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
- L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
- L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
- L'IUFM du Pacifique*, 2000
- L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
- L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
- L'IUFM d'Auvergne, 2000
- L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000
- L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
- L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
- L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
- L'IUFM de Bretagne*, 2001
- L'IUFM du Limousin*, 2001
- L'IUFM de La Réunion*, 2002
- L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
- L'École centrale de Paris, 2002
- L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002
- L'IUFM de Montpellier, 2003

Les évaluations de retour

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
- L'université de Nantes, 1995
- L'École centrale de Nantes, 1995
- L'université Rennes I, 1995
- L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
- L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
- L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
- L'université Lumière-Lyon II*, 1997
- L'université de technologie de Compiègne*, 1998
- L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
- L'université de Rouen*, 1998
- L'université du Havre*, 1998
- L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
- L'université de Caen*, 1998
- L'Istitut polytechnique de Sévenans*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

- L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
- L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
- L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
- L'université de Limoges*, 2001
- L'université de Savoie*, 2002
- L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
- L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
- L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
- L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
- L'université de la Réunion, 2002
- L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002
- L'université Montpellier I*, 2003
- L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier*, 2003
- L'université de Perpignan*, 2003
- L'université Jean Monnet - Saint-Étienne, 2003
- Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993
- Rapport au Président de la République, 1994
- Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995
- Rapport au Président de la République, 1996
- Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997
- Rapport au Président de la République, 1998
- Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999
- Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

- La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
- Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
- L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
- La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
- Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
- La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
- La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998
- Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

- Où va l'Université ?, Gallimard, 1987
- Rapport au Président de la République, 1988
- Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989
- Rapport au Président de la République, 1990
- Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991
- Rapport au Président de la République, 1992

Rapports thématiques

- Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
- L'enseignement supérieur de masse, 1990
- Les enseignants du supérieur, 1993
- Le devenir des diplômés des universités, 1995
- Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
- Les magistères, 1995
- Les universités nouvelles, 1996
- Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
- Les universités de Normandie, 1999
- La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
- Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
- Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
- Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
- Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
- Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001
- Le site universitaire de Grenoble, 2002

BULLETINS n° 1 à 36

PROFILS n° 1 à 62

* Rapport ayant donné lieu à un Profil



LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DRÔME-ARDÈCHE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS

Rose KATZ

Claire BAZY-MALAURIE

Claude LAUGÉNIE

Paolo BLASI

Michel LEVASSEUR

Michel BORNANCIN

Jean-Yves MÉRINDOL

Georges BOULON

Jean-Pierre NOUGIER

Jean-Claude BOUVIER

Michel PINAUD

Josep BRICALL

Marcel PINET

Charles DEMONS

Hélène RUIZ-FABRI

Bernard DIZAMBOURG

Françoise THYS-CLÉMENT

Claude GAUVARD

Léo VINCENT

Pierre GILSON

Jean-Louis WALTER

Bernard JANNOT

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin